



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Déclaration de M. Matthews (Libéria)	285
Déclaration de M. Mitsotakis (Grèce)	287
Déclaration de M. Sipraseut (République démocratique populaire lao)	289
Déclaration de M. Goma (Zambie)	294
Déclaration de M. Türkmen (Turquie)	297
Déclaration de M. Bomboko Lokumba (Zaïre)	301
Déclaration de M. Donsop (République-Unie du Cameroun)	306

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. MATTHEWS (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation du Libéria vous présente ses félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée. Nous relevons que vous apportez à cette lourde charge non seulement des remarquables qualités de dirigeant mais également plus de deux décennies d'expérience concernant le système des Nations Unies.
2. Nos remerciements et notre reconnaissance vont également à votre prédécesseur illustre, M. Rüdiger von Wechmar, pour les services qu'il a rendus à l'Organisation avec tant de compétence. On attendait beaucoup de lui et il a beaucoup donné.
3. Nous voulons également remercier le Secrétaire général pour ses efforts persistants à la direction des activités de l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales.
4. Permettez-nous, à notre tour, de souhaiter la bienvenue à Vanuatu et au Belize, à l'occasion de leur entrée dans notre Organisation. Nous formons les vœux les meilleurs à l'égard de leurs peuples, maintenant qu'ils s'attellent à la tâche qu'est l'édification d'une nation. Nous attendons le jour où tous les peuples et pays sous domination étrangère pourront exercer leurs droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.
5. Lorsque nous sommes venus devant l'Assemblée, à la trente-cinquième session [13^e séance], c'était à la suite d'un processus de révolution. Nous avons eu le privilège de donner une vue d'ensemble de ce processus et d'en expliquer les causes et les effets. Aujourd'hui, nous nous présentons à nouveau devant vous, et nous voudrions souligner certaines des réalisations que nous avons accomplies jusqu'à présent.
6. Il est agréable de pouvoir constater que la révolution ne s'est pas écartée de ses objectifs initiaux. Conformément à l'engagement du Conseil populaire de rédemption, qui veut restituer le pouvoir à la population civile aussi

rapidement que possible, une commission constitutionnelle investie de privilèges et d'immunités spéciaux a été mandatée afin de rédiger une constitution en vertu de laquelle le Libéria pourra revenir au contrôle civil et aux institutions démocratiques.

7. En même temps, le Gouvernement du Libéria, sous la direction du commandant en chef Samuel Kanyon Doe, agit, à un rythme rapide mais prudent, afin d'apporter des modifications progressives à la qualité de la vie de notre peuple et de porter remède aux problèmes qui ont rendu la révolution non seulement nécessaire, mais encore inévitable. Notre peuple est mû par une ferme détermination à résoudre les problèmes dont souffre le Libéria : 90 p. 100 d'analphabétisme; aliénation culturelle; une économie qui produit ce que nous ne consommons pas alors que nous consommons ce qu'elle ne produit pas; des services de santé insuffisants; 53 p. 100 de chômage de la population active; et une corruption organisée qui nous a été léguée par les princes privilégiés de jadis.

8. On se rappellera que le Conseil populaire de rédemption a hérité d'une trésorerie en faillite, avec un passif de quelque 11 millions de dollars, outre un endettement extérieur qui dépassait 700 millions de dollars. Cependant, avec persévérance et ténacité, nous avons rééchelonné nos emprunts à l'étranger, établi un plan de développement et, avec l'aide du FMI, mis sur pied un programme de stabilisation qui constituera la base de notre redressement économique.

9. Le commandant en chef Samuel Kanyon Doe et le Conseil populaire de rédemption ont également procédé à la libération sommaire d'anciens fonctionnaires gouvernementaux qui étaient accusés de haute trahison et de corruption effrénée. Grâce à cet acte de magnanimité, notre peuple s'est vu épargner le traumatisme de longs procès qui auraient pu évoquer des souvenirs troublants du passé et, ainsi, affaiblir le processus de réconciliation nationale. Les prisons ont pratiquement été vidées.

10. Nous sommes rassemblés ici, comme nous le faisons depuis 35 ans, pour nous livrer à un examen annuel de l'évolution de la situation dans le monde. Après ces nombreuses années de sagesse collective, il y a encore une polarisation des nombreuses nations du monde. Les nations puissantes semblent être à la dérive et le spectre d'un cauchemar se dessine maintenant plus nettement que les perspectives de paix. Tapis dans le cœur et l'esprit de nombre d'entre nous dans cette salle sont des desseins et des plans de guerre contre nos voisins. Le monde est aujourd'hui en proie à des problèmes croissants : une course aux armements, des pénuries alimentaires, un problème énergétique et toute une série de maux économiques — inflation, chômage, protectionnisme, faibles niveaux de formation de capital et instabilité des marchés de produits de base.

11. Sur le plan national, nombre de gouvernements ont créé des conditions oppressives qui empêchent les hommes de vivre et d'agir comme des êtres humains — des conditions qui leur font oublier leurs objectifs, les empêchent de prendre des mesures en vue de se libérer et militent contre la perspicacité et l'audace de l'esprit humain.

12. A la base de cette quête de paix des 35 dernières années se trouvent deux convictions fondamentales : premièrement, que la coopération des grandes puissances conditionnerait l'environnement dans lequel la paix peut être préservée et la sécurité garantie; et, deuxièmement, que les Etats Membres, au titre d'un engagement, et donc de l'honneur, respecteraient strictement les principes de la Charte des Nations Unies.

13. Ces conditions n'ont jamais été satisfaites et nombre de grands espoirs places en la Charte ont été déçus. Au lieu de la coopération, nous voyons rivalité et mésentente entre les grandes puissances; au lieu d'un respect strict de la Charte par tous les Etats Membres, le non-respect est chose commune; et au lieu de mesures progressives dans le sens de la coopération et de l'unité globales, nous constatons que les Etats Membres se préoccupent d'intérêts étroitement nationaux à l'exclusion de l'intérêt collectif. Nous voyons que l'Organisation des Nations Unies, qui devrait être la conscience de l'humanité, est ramenée à une arène pour une guerre pacifique ou une paix guerrière — *pax bellicosa, bellum pacificum*. Et, tous les ans, nous crions tous « la paix, la paix », mais la paix n'existe pas.

14. Si nous voulons connaître le succès dans nos aspirations et nos objectifs communs, nous devons acquérir un sens communautaire. Nous devons forger des associations de coopération et travailler ensemble afin de discuter de façon sensée et de résoudre nos problèmes communs. Voilà les nobles principes auxquels le Gouvernement du Libéria est attaché, et c'est dans le large contexte de ces principes que nous allons maintenant examiner les questions spécifiques inscrites à l'ordre du jour.

15. Nous nous félicitons de ce que l'année 1981 ait été choisie comme Année internationale des personnes handicapées. Nous estimons que le fait de consacrer une année aux handicapés contribuera à une prise de conscience publique de l'invalidité et soulignera le besoin de rééducation. A cette fin, des programmes appropriés sont en cours d'élaboration au Libéria.

16. La position du Libéria sur la décolonisation est claire et nette : nous réaffirmons notre solidarité avec tous les peuples et pays coloniaux, notamment avec les peuples en lutte de l'Afrique australe qui, versant le sang de leurs martyrs, résistent à des lois systématiques d'exploitation, de discrimination et d'élimination.

17. Le Libéria continue d'estimer que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité possède toutes les qualités permettant d'assurer l'indépendance de la Namibie sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO]. Tant que l'Afrique du Sud peut trouver réconfort auprès de certains membres du groupe de contact, elle continuera, nous en sommes convaincus, de rejeter le plan d'indépendance de la Namibie mentionné dans cette résolution; elle intensifiera sa répression du peuple namibien et se livrera à des actes de déstabilisation et de terrorisme contre le Mozambique, l'Angola et d'autres Etats voisins. C'est donc avec un grand soulagement que nous avons accueilli avec plaisir l'affirmation brève mais inconditionnelle de l'attachement des Etats-Unis à la résolution 435 (1978).

18. La situation en Afghanistan et au Kampuchea apporte la preuve de l'insécurité des petits Etats de la communauté internationale. Elle souligne également l'impuissance de l'Organisation face à des menaces sérieuses à la sécurité des petites nations. Nous rejetons totalement — et nous nous y opposons fermement — la présence de troupes étrangères dans ces deux pays et nous exigeons leur retrait immédiat afin que les peuples de ces deux nations soient en mesure de choisir leur propre mode

de gouvernement sans ingérence extérieure quelle qu'elle soit.

19. L'évolution de la situation à Chypre continue de représenter une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous demandons instamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de cet Etat et nous lançons un appel en vue d'une reprise des entretiens intercommunautaires pour qu'il soit mis un terme aux difficultés que connaît ce peuple qui souffre depuis longtemps.

20. Les perspectives économiques internationales continuent d'être marquées par l'incertitude, notamment pour les pays en développement. Nombre de ces pays se heurtent à un chômage croissant, à une inflation croissante, à une détérioration des termes de l'échange, à une montée du protectionnisme, à une diminution des sources d'assistance financière et à une stagnation économique globale. En fait, de nombreux pays en développement sont menacés d'effondrement économique imminent.

21. Les membres de la communauté internationale, notamment les pays développés et les Etats producteurs de pétrole, doivent tous s'efforcer d'éviter la tentation de chercher à atteindre des objectifs égoïstes à court terme aux dépens de l'économie globale.

22. Notre gouvernement se félicite des efforts inlassables que déploie le système des Nations Unies pour mobiliser les Etats Membres afin qu'ils entreprennent des discussions sérieuses et recherchent des solutions aux problèmes auxquels l'économie mondiale est confrontée. Nous pensons tout spécialement à la récente Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui vient d'avoir lieu à Nairobi et à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Paris ce mois-ci. Dans la même veine, nous plaçons de grands espoirs dans la réunion Nord-Sud qui doit se réunir prochainement à Cancún.

23. Le Libéria a toujours soutenu, en ce qui concerne le Moyen-Orient, une politique basée sur les principes suivants. Premièrement, une paix juste et durable ne peut être escomptée au Moyen-Orient sans la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à un Etat qui lui soit propre. Deuxièmement, Israël doit se retirer des territoires arabes occupés. Troisièmement, tous les Etats de la région, y compris Israël, ont le droit de vivre librement à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et de jouir du plein respect de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté.

24. Nous désirons réaffirmer l'appui que nous donnons aux efforts que fait l'Egypte pour trouver une solution pacifique aux crises du Moyen-Orient. Nous avons de la sympathie pour cet Etat qui, sans faire le plus de tapage, paie certainement le prix le plus élevé en hommes et en matériel dans la guerre qui sévit dans cette partie du monde. Intrinsèquement, nous ne voyons rien de mal dans des accords partiels et nous sommes convaincus que ceux de Camp David représentent une étape initiale des plus utiles. Nous croyons que l'Egypte a besoin des encouragements des hommes de bonne volonté de tous horizons afin de parvenir à une solution plus large et définitive du problème.

25. Pour notre part, nous ne permettrons pas que l'on dise du président Sadate ce qui a été dit de Walpole en 1874 : « Il a lutté en vain contre l'appel à la guerre... Il était seul à vouloir la paix. » On se rappellera que le Libéria, la république la plus ancienne de l'Afrique, a pris l'initiative de l'appel lancé l'année dernière à tous les Etats qui avaient rompu leurs relations diplomatiques avec Israël afin qu'ils repensent leur politique. On se souviendra également que la naissance d'Israël est une des grandes réalisations des Nations Unies. Ce qui est intéres-

sant aussi, c'est de noter que le Libéria est le pays dont le vote en 1948 a été décisif pour l'avènement de cet Etat.

26. Nous nous employons à ouvrir un débat public sur la question du recours à une diplomatie « réparative » car nous croyons que l'isolement croissant d'Israël sape les perspectives de solution pacifique au problème du Moyen-Orient. On doit établir des liens qui facilitent la communication. Afin de tenter de réconcilier les factions il est nécessaire de pouvoir au moins joindre les parties en cause.

27. Notre propre processus de réexamen a certes été lent, mais il a produit quelques résultats en nous obligeant à donner une forme concrète à nos vues.

28. Nous pensons que la raison apparente pour la rupture des liens avec Israël, à savoir sa solidarité avec l'Egypte sur la question de la violation de son intégrité territoriale, n'est plus valide. Le Caire est arrivé à une *modus vivendi* avec Tel-Aviv et les Libériens ne devraient pas être plus Egyptiens que Sadate. Cependant, il est des questions qui nous préoccupent toujours et certaines d'entre elles ont retenu l'attention des autorités israéliennes.

29. Nous trouvons troublante la coopération entre Tel-Aviv et Pretoria. Il est tout aussi troublant d'ailleurs de se voir rappeler le secret de Polichinelle qui veut que certains Etats africains noirs maintiennent des relations économiques de vaste portée avec l'Afrique du Sud. Cela dit, il est rassurant de noter qu'il existe en Afrique du Sud une communauté juive active et animée de forts sentiments contre l'*apartheid*.

30. De plus, étant donné les liens étroits d'amitié qui unissent les peuples libanais et libérien, le Gouvernement de mon pays s'inquiète vivement des bombardements récents d'Israël contre le Liban. Nous croyons que de tels actes nuisent aux perspectives de paix dans la région et nous espérons que toutes les parties intéressées feront preuve de retenue à l'avenir.

31. Une autre question demeure cruciale, celle de la juste cause du peuple palestinien. Dans l'esprit de la solidarité afro-arabe, nous demeurons irrévocablement à ses côtés dans le combat qu'il mène. Nous attendons donc avec un vif intérêt les résultats des entretiens sur l'autonomie palestinienne qui ont commencé au Caire il y a quelques jours.

32. Conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et notamment de ceux de l'autodétermination et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le Libéria estime que la question de Corée devrait être résolue par des négociations pacifiques entre les peuples de la Corée du Nord et de la Corée du Sud. A cet égard, nous demandons au Secrétaire général de renouveler l'appel qu'il avait lancé en 1979, à la fois à Seoul et à Pyongyang, et de reprendre sa mission de bons offices. De plus, l'admission de la Corée du Nord et de la Corée du Sud à l'Organisation des Nations Unies doit être encouragée car cela permettrait de diminuer la tension et de créer un climat favorable à la stabilité. Nous devons œuvrer dans ce sens sans toutefois préjuger de la réunification éventuelle de la péninsule coréenne.

33. De nombreuses années de labeur et d'ingéniosité ont été consacrées à l'élaboration d'une nouvelle convention sur le droit de la mer basée sur le principe de patrimoine commun de l'humanité. En dépit de progrès significatifs, le texte final n'a pas encore fait l'objet d'un accord. Nous sommes toujours dans l'expectative d'une réglementation commune universellement acceptable qui régirait les océans et assurerait le partage équitable de leurs avantages et de leurs ressources.

34. En dépit des nombreux obstacles auxquels les Nations Unies se heurtent, nous croyons qu'elles possèdent les moyens nécessaires à la création d'une commu-

nauté mondiale plus pacifique, plus juste et plus équitable. Cependant, cela exige notre compréhension, notre coopération, notre dévouement et notre engagement à leurs plus hauts degrés. Décidons donc que chacun d'entre nous donnera dès à présent la pleine mesure de ces qualités et les mettra au service de l'Organisation. La lutte pour la cause des peuples continue.

35. M. MITSOTAKIS (Grèce) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale est un hommage à vos éminentes qualités de diplomate et à votre grande expérience et augure bien du succès des travaux de cet organe représentatif, par excellence, de l'opinion publique internationale. Permettez-moi de vous en féliciter chaleureusement au nom de la délégation hellénique et en mon nom personnel.

36. Le Président sortant, M. Rüdiger von Wechmar, a mérité la reconnaissance de l'Assemblée pour la façon exemplaire dont il a dirigé les débats, pour ses initiatives constructives et pour le prestige qu'il a su conférer à ses importantes fonctions.

37. Nos félicitations s'adressent également au Secrétaire général qui, une fois de plus, au cours des 12 derniers mois, a fait preuve du plus grand dévouement dans sa mission, ce qui lui a valu la confiance et l'estime générales.

38. Je profite par ailleurs de l'occasion pour saluer la présence parmi nous des délégations de la République de Vanuatu et du Belize, jeunes pays qui, nous en sommes persuadés, sauront jouer un rôle constructif au sein de la grande famille des nations.

39. Le Président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne, lord Carrington, a exposé [8^e séance], d'une façon succincte et éloquente, le point de vue des 10 pays membres de la Communauté sur les principaux problèmes qui sont au centre de l'actualité internationale. La Grèce, naturellement, souscrit entièrement à cette présentation. Qu'il me soit cependant permis d'élaborer la position de mon gouvernement sur quelques questions qui intéressent plus particulièrement mon pays.

40. Tout d'abord, le problème du Moyen-Orient, région à laquelle nous sommes particulièrement sensibles à cause tant de sa proximité géographique que des liens qui, depuis de longs siècles, nous unissent à la plupart des peuples qui l'habitent. Malheureusement, les tensions dans cette région cruciale pour la paix mondiale, loin de s'atténuer, persistent, voire se sont aggravées.

41. Deux événements ont surtout provoqué la détérioration de la situation : la destruction du réacteur nucléaire de Tamuz par l'aviation israélienne et les bombardements violents de Beyrouth et d'autres parties du Liban qui, par les pertes en vies humaines et les dégâts matériels qu'ils ont causés, ont donné une nouvelle dimension à l'escalade de la violence. Ce sont là des faits qui, loin de contribuer à l'aboutissement des efforts de paix au Moyen-Orient, nourrissent la méfiance et perpétuent la confrontation.

42. La prolongation du conflit arabo-israélien et l'échec de toute tentative unilatérale de le régler montrent que seul le dialogue entre les parties, y compris l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], peut mener à une solution juste et durable. L'ONU a défini dans plusieurs résolutions les lignes directrices d'une telle solution : d'une part, l'évacuation des territoires arabes occupés à la suite des guerres de 1967 et de 1973 et, d'autre part, la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, ainsi que du droit d'Israël à des frontières sûres et reconnues. L'existence de l'OLP est une réalité incontestable, tout comme le fait que cette organisation représente le peuple palestinien qui, comme tout autre peuple, a le droit de créer son propre Etat. D'autre part, l'Etat d'Israël est aussi une réalité et a également le droit d'exister à l'inté-

rieur de frontières que tous, y compris ses voisins arabes, reconnaîtraient et respecteraient.

43. Dans le même ordre d'idées, il faudrait souligner la responsabilité des pays qui jouissent d'un poids spécial dans les affaires mondiales ou maintiennent des liens particuliers avec telle ou telle partie au conflit d'exercer toute leur influence pour rendre possible l'ouverture des négociations.

44. Avant d'en finir avec cette question, je voudrais dire deux mots sur le Liban, pays qui s'est attiré la sympathie générale à cause des malheurs dont il a été frappé uniquement parce qu'il s'est trouvé placé au centre d'un conflit qui n'est qu'indirectement le sien. La Grèce déclare son appui à toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui exigent le respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'ordre interne du Liban et qui affirment le droit du Gouvernement libanais de rétablir son autorité sur la totalité du territoire national.

45. En Namibie aussi, les perspectives d'un règlement négocié ont diminué depuis la trente-cinquième session. L'échec de la réunion préalable de Genève, dû à l'intransigeance de l'Afrique du Sud, fait planer des doutes sérieux sur la possibilité d'arriver, dans un proche avenir, à un accord pour l'accession du territoire à l'indépendance. Pourtant, la base d'un règlement satisfaisant et viable existe et, en plus, elle a été acceptée aussi bien par la SWAPO et les pays de première ligne que par l'Afrique du Sud. Elle consiste en l'application intégrale de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui prévoit des élections libres sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. Il va de soi que toutes les forces politiques namibiennes devraient pouvoir participer à de telles élections. Par ailleurs, il est nécessaire de créer des conditions permettant aux différents groupes ethniques du territoire de vivre en harmonie. Cela renforcera le sentiment de sécurité dans la région.

46. Dans la poursuite d'un règlement pacifique en Namibie, l'initiative des cinq pays occidentaux qui font partie du groupe de contact¹ revêt une importance particulière. La Grèce accorde son plein appui à cette initiative et exprime l'espoir que les cinq pays voudront persévérer dans leurs efforts, en s'inspirant toujours de la même résolution 435 (1978), dont ils sont d'ailleurs les auteurs.

47. Un élément connexe du problème namibien, qui a des répercussions sur la paix et la stabilité de toute l'Afrique australe, est la continuation des incursions armées des forces sud-africaines dans le territoire des pays limitrophes, et notamment de l'Angola. Ces incursions ont pris récemment des dimensions vraiment alarmantes. Or, il est évident que si n'importe quel pays s'octroyait le droit de faire la police dans toute une région, on ne pourrait plus parler d'ordre international mais de loi de la jungle. Voilà encore un sujet de réflexion pour l'Organisation.

48. Une autre crise internationale qui préoccupe sérieusement mon gouvernement est celle de l'Afghanistan. La présence de troupes soviétiques dans ce pays est un fait lourd de conséquences avec lequel on ne saurait se réconcilier. L'Organisation qui, à plusieurs reprises déjà, s'est prononcée en la matière doit continuer ses efforts dans le but d'arriver à une solution politique qui, comme dans tout différend de ce genre, devrait tenir compte des principes fondamentaux de la Charte, à savoir le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et la reconnaissance du droit de son peuple d'être seul maître de son destin.

49. Les mêmes principes devraient servir de point de départ pour le règlement du problème du Kampuchea : retrait des troupes vietnamiennes et libre expression de la volonté du peuple khmer sous la supervision de l'Organi-

sation des Nations Unies. Il est temps que ce malheureux peuple, qui a tant souffert au cours de deux guerres et sous le cruel régime des années entre 1975 et 1978, puisse enfin cueillir les fruits d'une existence pacifique et se consacrer à l'immense tâche de la reconstruction nationale.

50. Le conflit entre l'Iraq et l'Iran dure depuis plus d'un an. Nous souhaitons qu'il puisse être réglé sans tarder par la voie de la négociation. Il serait en effet inconcevable que ces deux pays en développement et membres du mouvement des pays non alignés poursuivent une guerre qui ne peut profiter ni à l'un ni à l'autre.

51. Et puisqu'il est question du mouvement des pays non alignés, je voudrais répéter de cette tribune les vœux les plus sincères de mon gouvernement à l'occasion du vingtième anniversaire de sa fondation. Au cours de ses 20 années d'existence, le mouvement a pu réunir en son sein des pays de différents systèmes politiques et socio-économiques, mais ayant un dénominateur commun : le souci de se tenir à l'écart des blocs et de contribuer à la détente et à l'entente entre les peuples. C'est une aspiration fort louable dans laquelle nous espérons les voir persévérer.

52. Ce tour d'horizon de la situation internationale, si sommaire soit-il, ne serait pas complet si je ne me référais pas à la détermination de mon pays de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à la conclusion satisfaisante des travaux de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe. Des progrès limités ont été obtenus jusqu'à présent à Madrid. Mon gouvernement reste toujours attaché à l'Acte final signé à Helsinki le 1^{er} août 1975 et exprime le souhait que les pays qui participent à la Conférence déploient tous leurs efforts afin qu'un texte final exhaustif et équilibré puisse être adopté.

53. Je voudrais maintenant passer brièvement en revue certaines questions d'un intérêt, dirais-je, universel. Je commencerai par le problème de l'*apartheid*, tout juste pour exprimer, encore une fois, notre répugnance pour ce régime dégradant, qui constitue un affront pour l'humanité.

54. L'*apartheid* est un cas extrême de violation des droits de l'homme. Il n'est pas le seul. Dans plusieurs pays, les individus sont arbitrairement privés de leurs libertés élémentaires, la torture est exercée systématiquement, des personnes sont détenues illégalement ou disparaissent sans laisser de traces. Des milliers de ces cas parviennent chaque année à la connaissance de l'opinion publique internationale et un nombre égal, sinon plus grand, de violations de ce genre ne sont jamais connues au-delà des frontières des pays où elles sont commises.

55. C'est une situation dont nous ne saurions nous enorgueillir. Cependant, la tâche n'est pas facile. Trop souvent, les gouvernements invoquent le principe de non-ingérence dans leurs affaires internes pour se refuser à tout contrôle, à toute collaboration avec les organes compétents de l'ONU. Nous nous devons donc de ne pas relâcher notre vigilance et de donner aux droits de l'homme la définition la plus ample : non seulement droit de choisir librement ses gouvernants, de s'exprimer librement, de pratiquer les rites religieux de son choix, mais également droit à un niveau élémentaire de subsistance, à sa propre culture, voire à sa propre morale personnelle.

56. Le développement économique de tous les pays, mais surtout de ceux qui, pour diverses raisons, se voient privés d'un niveau de vie satisfaisant, devient de plus en plus la responsabilité de l'Organisation. Voilà de quoi nous féliciter. En effet, le lien étroit qui existe entre les grands problèmes économiques de notre temps ne permet plus de considérer le bien-être de tel ou tel pays ou de telle ou telle entité économique comme un cas isolé. C'est

pourquoi nous avons accueilli favorablement l'idée de s'attaquer au grand défi économique par la voie d'une négociation ouverte à tous les pays Membres.

57. Les négociations globales n'ont pas pu démarrer dans le courant de cette année, comme on avait pu l'espérer à un certain moment. Nous ne voulons pas sous-estimer les causes de ce retard. Il est naturel que les gouvernements, surtout ceux qui, en dernière analyse, seront appelés à contribuer le plus à l'effort commun, aient un délai de réflexion pour peser les incidences des engagements qu'on leur demandera de prendre. Seulement, qu'ils fassent vite. Les négociations elles-mêmes ne s'avèreront pas faciles. Raison de plus pour ne pas tarder à les entamer. Les millions d'enfants dont la croissance risque d'être arrêtée par une alimentation inadéquate ne nous pardonneront jamais notre carence.

58. La Grèce, pays maritime par excellence, croit à la nécessité de conclure, sans plus tarder, une convention qui couvre tous les aspects du droit de la mer et qui puisse être acceptée par tous les pays, grands ou petits. A défaut d'une telle convention, l'humanité pourrait se trouver bientôt devant le chaos. J'espère que cette évidence sera reconnue par tous et que toutes les parties intéressées feront preuve de la modération et de l'esprit de coopération si nécessaire si l'on veut parvenir à la conclusion d'une convention pour laquelle la société internationale travaille depuis plus de 10 ans.

59. Je pourrais conclure mon intervention sur cette note s'il n'existait un problème qui tient particulièrement à cœur à tous les Grecs, problème qui a le triste privilège d'être l'un des plus anciens à l'ordre du jour de l'Assemblée et qui, au cours des dernières années, n'a pas fait un seul pas vers sa solution. Je me réfère, comme on a pu le deviner, au problème de Chypre.

60. La situation n'a pas changé au cours des 12 derniers mois. Une partie considérable du territoire de la République de Chypre est toujours occupée. Les réfugiés, qui s'élèvent à environ un quart de la population, continuent à vivre loin de leurs foyers. Et l'on ignore toujours le sort des quelque 2 000 personnes disparues.

61. Qu'il me soit tout d'abord permis de dire quelques mots au sujet des personnes disparues. Après de longues négociations, les deux parties sont tombées d'accord sur la constitution d'une commission d'enquête, qui s'est mise à l'œuvre il y a quelques semaines. Malheureusement, dès le début, les travaux de la commission se sont heurtés à des difficultés d'ordre procédural. Je voudrais donc lancer un appel pour que la commission puisse se consacrer sans plus tarder à sa tâche et mettre au jour le sort des personnes en question, mettant ainsi fin à l'angoisse de leurs proches.

62. Quant aux conversations intercommunautaires, après avoir marqué le pas pendant de longs mois, elles ont enfin enregistré un certain progrès par la présentation des propositions turques chypriotes sur l'aspect territorial du problème. Mais ces propositions, bien que constituant un petit pas en avant, ne peuvent pas être considérées comme une contribution substantielle à l'aboutissement du dialogue.

63. De son côté, le Gouvernement de Chypre, malgré sa déception justifiée, a fait des propositions raisonnables sur l'aspect constitutionnel — raisonnables parce que conformes à la notion d'un Etat unifié, au sein duquel les deux communautés pourraient vivre en harmonie et jouir de droits égaux.

64. Il ne fait pas de doute que les positions respectives restent encore très éloignées les unes des autres. Le Secrétaire général — et je profite de l'occasion pour le remercier ainsi que son représentant personnel pour leurs inlassables efforts —, tout en constatant ce fait dans son rapport,

fait état de son intention d'entreprendre une initiative pour permettre le rapprochement des points de vue divergents [voir A/36/1, sect. IV]. Nous lui faisons confiance pour chercher, avec sa sagesse et son habileté habituelles, les meilleurs moyens d'apporter sa contribution à l'effort commun, à ce moment crucial du dialogue.

65. Telle se présente la situation au moment où commence la trente-sixième session. Il y a quelques jours, mon collègue de Chypre, de cette tribune, nous a assurés du désir de son gouvernement de poursuivre le dialogue [12^e séance]. Nous espérons que ce désir est réciproque. Nous sommes convaincus qu'une solution peut se dégager des conversations intercommunautaires si elles sont menées dans un esprit constructif et avec une réelle volonté politique de parvenir à un résultat communément acceptable.

66. En ce qui concerne mon gouvernement, il est prêt à appuyer toute solution qui serait conforme aux principes de la Charte, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux véritables intérêts des deux communautés.

67. Le cas de Chypre pourrait s'avérer la pierre de touche des Nations Unies. C'est le cas d'un petit pays qui a placé tous ses espoirs de survie dans l'Organisation. Si celle-ci parvenait pas à faire prévaloir la règle du droit, elle manquerait à un devoir élémentaire.

68. La force a trop gouverné le monde. Il est grand temps qu'elle cède la place à la justice et à la raison. Les plus beaux idéaux de l'homme, depuis que s'est constituée la première société, ont trouvé leur expression dans la Charte. Il nous appartient à tous de faire en sorte qu'ils ne soient pas réduits à des mots sans contenu.

69. Je voudrais terminer par cette merveilleuse phrase de Saint-Exupéry : « Seul l'esprit, s'il souffle sur la glaise, peut créer l'homme. »

70. M. SIPRASEUT (République démocratique populaire lao)* : Monsieur le Président, avant tout, je voudrais vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée. J'ai la ferme conviction que votre expérience de diplomate éprouvé vous permettra de vous acquitter honorablement de la lourde tâche qui vous est confiée. Je voudrais également, par votre intermédiaire, adresser mes vives félicitations aux vice-présidents et aux autres membres du Bureau.

71. Je tiens à renouveler à l'éminent Secrétaire général la haute appréciation de mon gouvernement pour son dévouement et ses efforts inlassables à la cause de la paix et de la coopération internationales.

72. Nous tenons aussi à féliciter chaleureusement la République de Vanuatu et le Belize pour leur admission à l'Organisation des Nations Unies, comme 155^e et 156^e Membres, et à souhaiter à leurs dignes représentants la cordiale bienvenue parmi nous.

73. La trente-sixième session de l'Assemblée s'ouvre dans une période où la situation internationale s'annonce difficile et complexe. En effet, tandis que les forces de paix, d'indépendance nationale, de démocratie, de justice et du socialisme se développent et se renforcent partout dans le monde, les impérialistes et certains milieux militaristes occidentaux adoptent une politique belliciste et s'efforcent de récupérer les positions perdues en ressuscitant la guerre froide et en donnant le signal de la course aux armements, ce qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Ces actes irréfléchis ont sérieusement affecté les relations internationales.

74. Ainsi, au cours des 12 mois écoulés, la détente a eu tendance à céder la place à la politique de confrontation, la course aux armements s'est poursuivie à un rythme

*L'orateur s'est exprimé en laotien; la version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

accélééré et la crise économique mondiale s'est également aggravée.

75. Des négociations sur la limitation des armements et le désarmement dans les différents organes de l'Organisation des Nations Unies et autres forums ont enregistré, au cours de l'année 1981, de maigres résultats. Les négociations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des armes stratégiques furent interrompues unilatéralement par la partie américaine, au grand préjudice de la cause du désarmement. De plus, les Etats-Unis ont non seulement refusé, jusqu'à ce jour, de ratifier le traité SALT-II mais l'ont remis en cause. La récente décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis de produire la bombe à neutrons est une escalade dans la course aux armements.

76. Pour écarter ce péril qui menace toute l'humanité et la civilisation du monde contemporain, les peuples du monde entier devront s'unir étroitement contre cette nouvelle escalade et condamner vigoureusement la dangereuse doctrine de guerre nucléaire « limitée » prônée par certains milieux impérialistes et soutenue avec frénésie par les réactionnaires internationaux.

77. Cette accélération de la course aux armements, motivée par la politique de confrontation de la nouvelle administration des Etats-Unis vis-à-vis des pays socialistes, en particulier de l'Union soviétique, des mouvements de libération nationale et des pays progressistes et épris de paix dans le monde, a non seulement compliqué toute solution aux grands problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés depuis de nombreuses années, mais a aussi aggravé un certain nombre de conflits régionaux.

78. En Amérique latine et dans les Caraïbes, en dépit de la condamnation internationale, les Etats-Unis continuent à fournir une aide multiforme aux gouvernements dictatoriaux qui leur sont inféodés tels qu'en El Salvador, au Chili et dans d'autres pays, pour supprimer les droits et les libertés démocratiques les plus élémentaires et pour massacrer sauvagement leurs peuples, dont la lutte, qui traverse une étape décisive, aboutira à une victoire certaine.

79. Contre Cuba, le Nicaragua, la Grenade et d'autres pays latino-américains qui ont opté pour une politique de développement libre et indépendant en dehors de toute domination impérialiste, les Etats-Unis ont pratiqué une politique d'ingérence, de pression et de menace d'agression.

80. Sur le continent européen, on a assisté, avec une vive préoccupation, à un regain de tension, dû à des tentatives des Etats-Unis et de certains milieux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], en vue d'installer de nouveaux missiles nucléaires de moyenne portée et de rallumer la guerre froide, tout en soutenant les forces contre-révolutionnaires en Pologne pour créer des désordres dans ce pays et pour le détourner de la voie du socialisme.

81. Dans le continent africain, notamment dans sa partie australe, l'occupation prolongée de la Namibie par l'Afrique du Sud et la politique d'*apartheid* du Gouvernement de Pretoria, soutenues par l'impérialisme, ont fait augmenter considérablement la tension, constituant ainsi un grand péril pour la paix et la sécurité, non seulement en Afrique, mais aussi dans le monde.

82. La huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, consacrée à la Namibie, qui a eu lieu récemment, témoigne clairement de la vive préoccupation des peuples du monde devant l'aggravation de la situation en Namibie, à la suite du refus obstiné de l'Afrique du Sud de se retirer de ce territoire et de l'intensification de ses actes d'agression contre l'Angola, le Mozambique et les autres pays voisins.

83. Au Moyen-Orient, l'année 1981 a vu se multiplier les actes d'agression d'Israël, soutenu inconditionnellement par les Etats-Unis, contre les pays arabes, notamment le Liban, en vue de liquider la résistance palestinienne et de menacer la sécurité de la Syrie. Les attaques non provoquées contre le réacteur nucléaire de l'Iraq par Israël et contre l'aviation libyenne par les Etats-Unis constituent autant de preuves irréfutables de leurs actes bellicistes et de leur mépris des principes du droit et de la morale internationale.

84. Dans la région du golfe Persique et de l'océan Indien, le conflit sanglant entre l'Iraq et l'Iran, deux pays voisins et non alignés, a provoqué des souffrances et des pertes considérables de part et d'autre, et a fourni des arguments supplémentaires aux Etats-Unis pour exercer leur suprématie militaire dans cette partie névralgique du monde, en renforçant la base aéronavale de Diego Garcia, en établissant de nouvelles bases baptisées « facilités militaires » et en créant des « forces de déploiement rapide », prêtes à intervenir à tout moment pour défendre leurs prétendus « intérêts vitaux ».

85. Devant ce danger imminent, la transformation de l'océan Indien en une zone de paix, conformément aux profondes aspirations des peuples riverains, est une tâche urgente, et il est regrettable que la convocation de la Conférence sur l'océan Indien, prévue pour cette année, n'ait pu avoir lieu en raison de l'attitude peu constructive des grandes puissances occidentales. Dans l'intérêt de la paix et de la stabilité de la région, ma délégation pense qu'il serait souhaitable que cette conférence, indûment différée, se tienne au cours de 1982.

86. En Afghanistan, les impérialistes et les réactionnaires internationaux poursuivent une guerre non déclarée contre la révolution afghane, créant ainsi une tension extrême dans cette partie du monde.

87. En Asie du Sud-Est, la politique hégémoniste et expansionniste des dirigeants de Pékin fait régner une tension permanente, tout en menaçant la sécurité et l'indépendance du Laos, du Viet Nam et du Kampuchea, ainsi que la paix et la stabilité de toute la région. En effet, pour réaliser leurs noirs desseins, les hégémonistes de Pékin, en collusion étroite avec les impérialistes américains, ont essayé, d'une part, de dresser les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] contre les trois pays de l'Indochine — ce qui faciliterait leurs manœuvres d'ingérence, de sape et d'agression — et, d'autre part, de semer la division parmi ce dernier groupe de pays qui constituent un sérieux obstacle pour leur avance vers le sud.

88. La visite récente du Premier Ministre chinois dans certains pays de l'ANASE n'avait d'autres fins que de camoufler le soutien de Pékin aux groupes pseudo-révolutionnaires dans ces pays et d'inciter ces derniers à adopter une attitude plus intransigeante vis-à-vis des trois pays de l'Indochine, ce qui a exacerbé davantage la tension entre les deux groupes de pays. Le résultat, que Pékin n'a pas escompté, est que la politique à double face des hégémonistes pékinois apparut au grand jour, ce dont certains pays de l'ANASE sont pleinement conscients.

89. Vis-à-vis de la République socialiste du Viet Nam, les hégémonistes de Pékin, encouragés et soutenus par les Etats-Unis, ont renforcé notablement leurs troupes et intensifié leurs provocations armées le long de la frontière sino-vietnamienne, en vue de menacer le Viet Nam dans tous les domaines, ce qui ressemble fort à l'intervention américaine qui a eu lieu dans le passé contre le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea. La soi-disant « Conférence internationale sur le Kampuchea », qui s'est tenue récemment et à laquelle la Chine, les Etats-Unis, les pays de

l'ANASE et leurs alliés ont conjointement joué un rôle, en est aussi un témoignage éclatant.

90. La République démocratique populaire lao, qui avait, de concert avec la République populaire du Kampuchea, la République socialiste du Viet Nam et tous les pays socialistes et les autres pays épris de justice, rejeté et condamné cette conférence comme une atteinte grossière à l'indépendance et à la souveraineté de la République populaire du Kampuchea, tient à déclarer, une fois encore, qu'elle considère nulles et non avenues toutes les décisions de cette conférence.

91. Au cours de leurs réunions à Hô Chi Minh-Ville et à Phnom Penh en janvier et en juin de cette année, les Ministres des affaires étrangères des trois pays indochinois ont réaffirmé leur proposition de réunir une conférence régionale en vue de régler tous les problèmes d'intérêt commun [voir A/36/86, annexe I, et A/36/328, annexe I].

92. Mais il est regrettable que ces propositions cohérentes et réalistes, d'ailleurs parfaitement conformes à l'esprit et à la lettre du principe de règlement pacifique des différends, n'aient pas été acceptées par les pays de l'ANASE. Et qui plus est, certains pays de l'ANASE, à l'instigation de Pékin et de Washington, ont même facilité les réunions à Singapour, et ensuite à Bangkok, des Khmers réactionnaires exilés, pour essayer de constituer un « front uni » et un prétendu « gouvernement de coalition ». De tels actes sont une ingérence flagrante dans les affaires intérieures du Kampuchea. En fin de compte, ces réunions n'ont fait que dévoiler au public les dissensions inévitables entre ces factions. Ainsi, quels que puissent être les artifices utilisés par Pékin et Washington contre le peuple kampuchéen, ils ne peuvent, en aucun cas, changer la situation politiquement et juridiquement stable au Kampuchea.

93. La récente déclaration du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea à New Delhi, selon laquelle « le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea envisagera, en accord avec le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, le retrait partiel des troupes vietnamiennes du Kampuchea si la Thaïlande cesse de soutenir et d'aider les débris polpotistes et les autres groupuscules réactionnaires dans leurs activités de sape contre la République populaire du Kampuchea et cesse d'accorder des sanctuaires sur son territoire à ces éléments », est un nouveau pas très positif vers la solution concrète du problème du Kampuchea et vers l'instauration de la paix, de la stabilité et de la compréhension mutuelle entre les pays de la région.

94. Les trois pays d'Indochine n'en continuent pas moins à poursuivre leurs efforts en vue d'entamer les consultations avec les pays de l'ANASE, conformément à leurs propositions, afin de régler les différends entre les deux groupes de pays.

95. Dans ce contexte, ma délégation, après consultation et en accord avec la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea, a l'honneur de présenter un certain nombre de principes régissant les relations entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE.

96. Premièrement, respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chacun, la non-agression, l'égalité, l'avantage réciproque, la coexistence pacifique entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE pour la paix, la stabilité, l'amitié et la coopération en Asie du Sud-Est.

97. Respecter les droits du peuple de chaque pays de choisir et de développer librement son système politique, social, économique et culturel, de déterminer librement sa ligne politique intérieure et extérieure, conformément aux

objectifs et aux principes du non-alignement et de la Charte des Nations Unies, sans qu'une partie impose sa volonté à l'autre.

98. Les affaires intérieures et extérieures de chaque pays appartenant aux deux groupes de pays doivent être déterminées par son propre peuple, sans qu'aucun pays ait le droit de s'y immiscer individuellement ou collectivement, directement ou indirectement.

99. Deuxièmement, régler les questions en litige et les différends dans les relations entre les deux groupes de pays, ainsi qu'entre les autres pays de la région, par des moyens pacifiques et par la voie des négociations, eu gardant à l'esprit le fait que tous les problèmes de l'Asie du Sud-Est doivent être réglés par les pays de la région suivant les principes de l'égalité, de l'amitié, du respect mutuel et de la compréhension, et en tenant compte des intérêts légitimes de chacun, par commun accord, sans qu'une partie impose sa volonté à l'autre, sans ingérence extérieure, sans recours à l'utilisation de la force ou à la menace de l'utilisation de la force dans leurs rapports.

100. Respecter le droit de chaque pays de l'Indochine et de l'ANASE, ainsi que d'autres pays de l'Asie du Sud-Est, de se défendre individuellement ou collectivement conformément aux principes du non-alignement et de la Charte des Nations Unies; ne permettre à aucun pays d'utiliser des traités de défense collective pour servir ses intérêts particuliers et s'opposer à d'autres pays de la région.

101. Troisièmement, poursuivre et développer la coopération bilatérale et multilatérale dans les domaines économique, technico-scientifique, culturel, sportif et touristique entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE, ainsi qu'avec d'autres pays de l'Asie du Sud-Est, sur la base des principes de l'égalité et de l'avantage réciproque, en vue de renforcer la compréhension et la confiance mutuelles, les relations d'amitié et de bon voisinage dans l'intérêt de l'œuvre d'édification de chaque pays selon ses conditions particulières.

102. Les pays concernés de la région coopéreront pour l'exploitation du Mékong en vue du développement de leurs économies respectives ainsi que de la prospérité commune de la région.

103. Quatrièmement, respecter la souveraineté des pays riverains de la mer de Chine méridionale sur leurs eaux territoriales, leurs droits souverains sur leur zone économique exclusive et leur plateau continental.

104. Assurer les conditions favorables au pays sans littoral de la région en matière de transit vers la mer et à partir de la mer, et assurer à ce même pays des droits et avantages maritimes selon le droit international et la pratique internationale.

105. Régler les différends relatifs aux zones maritimes et aux îles entre les pays riverains de la mer de Chine méridionale par voie de négociations. Dans l'attente d'une solution, les parties intéressées s'engagent à ne rien faire qui puisse aggraver les différends existants. Les pays de la région se concerteront en vue de rechercher en commun des modalités de coopération entre eux, ainsi qu'avec d'autres pays faisant partie ou non de la région, dans le domaine de l'exploitation des ressources de la mer et des fonds marins, sur la base du respect mutuel, de l'égalité et de l'avantage réciproque, de la préservation de l'environnement marin contre la pollution, de la garantie des communications internationales et de la liberté de navigation maritime et aérienne dans la région.

106. Cinquièmement, les pays hors de la région doivent respecter l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale des pays de la région, mettre fin à toutes formes de pression et de menace venant de l'extérieur, créant une situation de tension et d'hostilité entre les pays de la région.

107. Les pays de la région ne laissent à aucun pays le droit d'utiliser leur territoire pour servir de base d'agression et d'ingérence directe ou indirecte à l'encontre des autres.

108. Ils se déclarent prêts à coopérer avec les autres pays hors de la région et avec les organisations internationales et à accepter leur assistance non assortie de conditions politiques.

109. En aucun cas, la coopération bilatérale ou multilatérale entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE, ainsi qu'entre d'autres pays de la région et des pays hors de la région, ne doit porter préjudice à la sécurité et aux intérêts des pays de la région, ni ne doit être dirigée contre un pays tiers.

110. Sixièmement, en vue de rendre fructueuse l'application des principes susmentionnés, il sera créé un organe permanent chargé du dialogue et des consultations entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE, éventuellement avec la participation de la Birmanie. La composition de cet organe, décidée d'un commun accord, pourrait comprendre un ou plusieurs pays représentant chaque groupe, suivant le principe 1-1; cet organe se réunirait annuellement dans le but de résoudre les divers problèmes ayant trait aux relations entre les membres des deux groupes et pourrait tenir une session extraordinaire en cas d'urgence ou de crise.

111. Septièmement, les principes ci-dessus mentionnés constitueraient la base du dialogue et des consultations en cours en vue de conclure un accord ou une autre forme d'engagement entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'ANASE, qui sont prêts à inviter d'autres pays de la région à y participer.

112. En ce qui concerne la situation dans mon pays, depuis la fondation de la République démocratique populaire lao, le 2 décembre 1975, notre peuple lao multinational a concentré tous ses efforts et toutes ses énergies à panser les blessures de guerre et à édifier une vie nouvelle. Malgré les innombrables problèmes laissés par la longue guerre dévastatrice, auxquels s'étaient ajoutées les conséquences désastreuses des inondations et de la sécheresse, et malgré des activités de sape et de subversion de nos ennemis, nous avons, grâce à nos propres efforts et à l'aide des pays frères et amis, ainsi qu'avec l'assistance des organisations internationales, réalisé des résultats significatifs dans plusieurs domaines; nous avons notamment solidement sauvé la patrie, construit certaines bases pour le développement économique, social et culturel de notre peuple.

113. Cette année, nous avons commencé l'application de notre premier plan quinquennal de développement. Nous avons la conviction que, grâce à la ferme détermination et aux efforts soutenus de notre peuple, ainsi que grâce à l'assistance des pays frères et amis et des organisations internationales, nous serons à même de réaliser notre plan. Cependant, les hégémonistes de Pékin, en collusion avec les impérialistes et les autres réactionnaires, poursuivent leurs sinistres activités visant à déstabiliser notre pays en concentrant massivement, le long de la frontière sino-lao, leurs troupes qui se livrent frénétiquement à des exercices et à des préparatifs de combat, tirent des obus et s'infiltrèrent à l'intérieur de nos frontières.

114. Par ailleurs, tout en intensifiant leur propagande et leurs calomnies monstrueuses à l'égard de notre pays, ils encouragent, entraînent, arment les réactionnaires lao exilés et les renvoient dans notre pays directement, ou à travers un pays voisin, pour lutter contre le peuple lao; ils cherchent par tous les moyens à nous opposer nos voisins.

115. Face à une telle politique de provocation, d'intimidation et d'intervention, la République démocratique

populaire lao et les deux autres pays d'Indochine, qui, dans le passé — comme par le présent — ont toujours lutté côte à côte contre des ennemis communs, continueront de renforcer leur coopération et leur solidarité spéciale pour défendre leur indépendance et édifier leurs pays respectifs dans cette nouvelle période.

116. Ces liens de solidarité spéciale entre les trois pays indochinois ne constituent aucune menace pour qui que ce soit. Au demeurant, à leur récente conférence tenue à Phnom Penh, les 13 et 14 juin derniers, les Ministres des affaires étrangères du Laos, du Viet Nam et du Kampuchea ont estimé que la cessation par la Chine de ses attaques et provocations armées contre la République socialiste du Viet Nam et la République démocratique populaire lao et de son soutien à la clique de Pol Pot ainsi qu'aux forces khmères réactionnaires favoriserait le règlement de leurs différends avec la Chine sur la base des principes du strict respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la non-agression, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité et de l'avantage mutuel.

117. Avec le Royaume de Thaïlande, la République démocratique populaire lao a toujours appliqué scrupuleusement les dispositions du communiqué conjoint lao-thaï de 1979 faisant de la frontière entre les deux pays une frontière de paix, d'amitié et de coopération, en vue de promouvoir les rapports de bon voisinage entre les deux peuples. Encore faudra-t-il que ce communiqué soit appliqué intégralement et de façon permanente par l'autre partie, sans ingérence étrangère. Pour cela, les autorités thaïlandaises doivent faire preuve de plus de réalisme et de bon sens pour que les relations entre les deux pays s'améliorent.

118. Comme vous pouvez le constater, la situation internationale ne cesse d'être préoccupante par suite de la politique de confrontation pour laquelle on a opté les Etats-Unis, politique dont la pièce maîtresse est la « stratégie antisoviétique ». Par contre, les pays socialistes, les pays non alignés et les autres pays épris de paix ont sans cesse formulé des propositions constructives visant à renforcer la détente, à consolider la paix et à freiner la course aux armements, ainsi que des mesures destinées à renforcer la confiance tant en Europe que dans les autres continents.

119. Fidèle à sa politique de paix, d'indépendance, d'amitié et de non-alignement, la République démocratique populaire lao loue l'attitude constructive adoptée par les pays socialistes dans tous les forums de négociation sur le désarmement et appuie les propositions avancées par le XXVI^e Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique relatives aux mesures à prendre pour faire progresser la cause du désarmement. A cet égard, la République démocratique populaire lao se félicite de l'initiative prise par la délégation de l'Union soviétique de demander l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale du point intitulé « Conclusion d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique » [point 128], initiative qui vise à exclure l'espace extra-atmosphérique du domaine de la course aux armements.

120. La République démocratique populaire lao se prononce pour la reprise des pourparlers sur la limitation des armements stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et condamne énergiquement la décision de l'Administration américaine de fabriquer la bombe à neutrons, décision qui accroît encore davantage le risque d'une conflagration nucléaire.

121. De même, nous nous prononçons pour une intensification accrue de la part des Nations Unies des efforts en vue de prévenir, par tous les moyens, le danger de la guerre nucléaire qui, compte tenu du degré d'accumula-

tion, de perfectionnement et, surtout, de la prolifération de l'arme nucléaire à l'heure présente, constitue plus que jamais une réelle menace d'extinction universelle. Dans ce contexte, nous considérons comme très opportune l'initiative prise par le Gouvernement de l'Union soviétique de soumettre à l'examen de la présente session de l'Assemblée générale un projet de déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire [voir A/36/241]. L'adoption d'une déclaration en cette matière contribuerait incontestablement à rétablir la confiance dans les relations internationales et exercerait une influence bénéfique sur les négociations portant sur la limitation et, éventuellement, la liquidation des armes nucléaires et stratégiques.

122. Nous condamnons les ingérences de certains pays occidentaux dans les affaires intérieures de la Pologne et nous espérons que le Parti ouvrier unifié polonais et l'Etat polonais seront à même de surmonter toutes les difficultés que rencontre la Pologne. Nous apprécions les mesures prises par l'Union soviétique et les autres pays socialistes en vue d'aider le peuple polonais à sauvegarder les gains de la révolution.

123. Les négociations intercommunautaires pour trouver une solution équitable et durable au problème de Chypre semblent marquer le pas depuis de nombreux mois. Dans l'intérêt du peuple chypriote tout entier, il est nécessaire, pour permettre l'avancement de ces négociations, que cessent les ingérences étrangères dans les affaires intérieures de Chypre.

124. La République démocratique populaire lao condamne énergiquement la politique d'ingérence, de pression et de menace d'agression de l'impérialisme contre Cuba, le Nicaragua, la Grenade et d'autres pays latino-américains et appuie la lutte des peuples d'El Salvador et du Chili pour recouvrer leurs droits et libertés démocratiques. En même temps, elle appuie la juste lutte du peuple portoricain pour son droit à l'autodétermination et à l'indépendance et condamne vigoureusement l'utilisation par les Etats-Unis des armes biologiques contre Cuba, lesquelles ont fait des victimes parmi la population civile et provoqué des dégâts considérables à l'agriculture et à l'élevage.

125. Nous condamnons énergiquement toutes nouvelles tergiversations et toute attitude obstructionniste visant à empêcher la mise en œuvre des décisions de la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Nous tenons à réitérer notre soutien et notre solidarité inébranlables à la lutte victorieuse du peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, pour l'indépendance nationale.

126. Nous tenons également à réaffirmer notre solidarité militante avec les pays de première ligne, spécialement avec la République populaire d'Angola, contre les actes d'agression et d'intimidation du régime raciste d'Afrique du Sud.

127. Notre soutien et notre solidarité militante sont également acquis au vaillant peuple sahraoui qui, sous la conduite du Front Polisario², mène courageusement sa juste lutte pour l'autodétermination et l'indépendance.

128. Nous condamnons énergiquement les actes d'agression d'Israël contre le Liban et contre la population civile palestinienne, ainsi que son attaque contre le réacteur nucléaire de l'Iraq. Nous soutenons la juste lutte du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, pour le recouvrement de ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit de fonder un Etat palestinien indépendant en Palestine.

129. Nous condamnons vigoureusement les menées subversives des impérialistes et des réactionnaires internationaux en Afghanistan et nous réitérons notre solidarité militante avec le peuple afghan qui, avec l'aide désintéressée de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, lutte courageusement pour défendre son indépendance et

sa souveraineté ainsi que les acquis de sa révolution d'avril 1978. Dans cet esprit, nous soutenons les propositions du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan d'entamer des négociations bilatérales avec le Pakistan et l'Iran ou, si ces deux pays le désirent, des négociations à trois avec, éventuellement, dans un cas comme dans l'autre, la participation du Secrétaire général ou de son représentant.

130. Nous soutenons la lutte du peuple coréen pour le retrait des troupes étrangères de la partie sud de la Corée et pour la réunification indépendante et pacifique de la Corée, sans ingérence étrangère.

131. Dans le contexte de la paix et de la stabilité en Asie, la République démocratique populaire lao soutient fermement la proposition de la République populaire mongole relative à une convention internationale de non-agression et de non-recours à la force dans les relations entre les pays d'Asie et de la région du Pacifique [voir A/36/388].

132. Après avoir longtemps souffert des crimes et de la terreur du génocide, le vaillant peuple kampuchéen doit encore endurer une grave injustice en étant empêché d'être représenté à l'Organisation, tandis que la place réservée à ses représentants continue d'être occupée par ceux-là mêmes qui furent ses bourreaux.

133. Depuis sa création, la République populaire du Kampuchea a toujours prouvé qu'elle était un Etat capable et responsable devant ses obligations tant nationales qu'internationales, et le peuple kampuchéen a, durant ces années écoulées, accompli une remarquable renaissance. Après les élections générales qui ont eu lieu dans tout le pays, au mois de mai dernier, le peuple kampuchéen a mis sur pied les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et autres institutions étatiques suivant la voie qu'il a choisie. Ce sont là les conditions requises d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Aussi la République démocratique populaire lao estime-t-elle qu'il est temps que la communauté internationale répare cette injustice en restituant sans tarder à la République populaire du Kampuchea le siège qui lui revient de droit à l'Organisation des Nations Unies et en chassant les représentants de la bande criminelle Pol Pot-Ieng Sary, que le peuple kampuchéen a déjà jugée et condamnée par contumace. Aucun argument, pas même celui pseudo-juridique d'intervention étrangère, invoqué par certains Membres de l'Organisation, de façon sélective d'ailleurs, ne saurait justifier cette privation prolongée du droit inaliénable de la République populaire du Kampuchea de contribuer aux travaux de l'Organisation.

134. Le peuple lao réaffirme sa solidarité indéfectible avec le peuple vietnamien dans sa vaillante lutte sur tous les fronts pour défendre sa patrie contre les menaces d'agression des hégémonistes de Pékin. La République démocratique populaire lao soutient pleinement les propositions de la République socialiste du Viet Nam relatives aux mesures visant à la cessation des hostilités, à la séparation des troupes des deux pays et à la création d'une zone démilitarisée pour rétablir la paix et la stabilité à la frontière sino-vietnamienne, ainsi que ses propositions de reprendre, dans les meilleurs délais, la troisième série d'entretiens sino-vietnamiens, au niveau des vice-ministres des affaires étrangères, pour discuter des sujets de préoccupation commune, en vue de rétablir les relations normales entre les deux pays.

135. En résumé, nous soutenons sans réserve la lutte de tous les peuples contre l'agression et l'occupation impérialistes, le colonialisme, sous sa forme ancienne et nouvelle, l'hégémonisme, le racisme et la discrimination raciale, l'*apartheid* et le sionisme, car ces facteurs constituent la principale menace à la paix et à la sécurité internationales.

136. Parallèlement à l'augmentation de la tension politique, l'année 1981 a été également marquée par l'aggravation de la situation économique mondiale. En effet, la crise économique qui a secoué le monde depuis plusieurs années a continué à s'amplifier faute de mesures appropriées qui devaient être prises par les pays capitalistes développés pour redresser la situation. A ce propos, les propositions des pays en développement d'ouvrir des négociations globales concernant le développement et la coopération internationale, en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international, se heurtent à des obstacles injustifiés créés par certains pays développés qui avaient participé au dialogue Nord-Sud de Paris. Dans l'intérêt d'une coopération internationale mutuellement fructueuse, il est nécessaire que ces négociations s'engagent au plus vite et aboutissent à des résultats escomptés, faute de quoi il est à craindre que les difficultés économiques, en s'accroissant, n'engendrent des crises internationales aux graves conséquences.

137. Je viens d'exposer les vues de mon gouvernement sur les principaux problèmes qui ont préoccupé l'opinion internationale pendant les 12 mois écoulés.

138. Avant de conclure, je tiens à réitérer l'engagement et la disponibilité de la République démocratique populaire lao à contribuer de toute sa force au renforcement et à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, il n'est guère besoin de souligner que l'autorité et l'efficacité de l'Organisation dépendent essentiellement de ses décisions et de son aptitude à régler toutes les questions soumises à son examen.

139. Pour que l'Organisation des Nations Unies reste un véritable instrument de paix et de coopération internationales, il est absolument nécessaire que tous ses membres gardent toujours présente à l'esprit sa noble mission et s'abstiennent de la transformer en un instrument d'ingérence dans les affaires qui relèvent de la souveraineté des Etats Membres. Des décisions réalistes, justes et applicables sont les seules qui concourront au renforcement du prestige de l'Organisation et ma délégation ne ménagera aucun effort pour y apporter sa contribution.

140. Je souhaite de brillants succès aux travaux de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

141. M. GOMA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République de Zambie, j'ai le grand plaisir de me joindre à ceux qui vous ont déjà félicité pour votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Nous souhaitons que, sous votre direction, cette session renforce les efforts collectifs de l'humanité en vue d'un monde meilleur.

142. Ma délégation félicite votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, pour la façon remarquable dont il a présidé les travaux de la trente-cinquième session ainsi que ceux de la huitième session extraordinaire d'urgence consacrée à la question de Namibie.

143. Le Secrétaire général continue de son côté d'œuvrer avec dévouement au service des Nations Unies. Au nom de ma délégation, je le remercie pour les efforts qu'il déploie pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

144. Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à Vanuatu et au Belize qui viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons de leur admission qui constitue pour l'Organisation un pas de plus vers la réalisation du principe de l'universalité de sa composition auquel nous sommes si attachés.

145. Une fois encore, nous nous réunissons alors que le monde doit faire face à l'aggravation de la tension internationale, à l'intensification de la rivalité des blocs, à l'escalade de la course aux armements, à la persistance de

foyers régionaux de crise, à la création de nouveaux conflits dans diverses parties du monde, au maintien de l'occupation illégale de territoires et au fléau tenace de l'*apartheid* et du racisme. Les grandes puissances semblent être incapables de mettre fin à la course aux armements, à la violence croissante, à l'intervention armée ou à l'agression, à la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres Etats, à la domination, à l'iniquité et à l'injustice dans le monde.

146. Cherchant à être « les plus grands », certains d'entre eux sont devenus insensibles à la cause de la liberté, de l'indépendance, de la justice et de l'égalité pour tous les peuples du monde. Au contraire, ils appuient sans vergogne des régimes qui prospèrent grâce à la répression sauvage et à l'aviilissement d'autres êtres humains en raison de leur couleur et de leur race et qui refusent aux autres leur liberté, leur indépendance et leur droit à une patrie. Ces circonstances, dont certaines d'entre elles sont des violations flagrantes des droits de l'homme, menacent la paix et la sécurité mondiales.

147. On a dit que l'apparition, après la seconde guerre mondiale, de deux grandes puissances dotées de systèmes opposés a joué un rôle crucial dans la militarisation du monde. Incontestablement, la compétition à laquelle se livrent ces puissances s'est propagée pratiquement au monde entier. S'il est vrai qu'aujourd'hui les grandes puissances ne sont directement en guerre nulle part dans le monde, elles sont cependant mêlées à un certain nombre de situations virtuellement explosives et, en fait, elles perpétuent de nombreux conflits armés qui opposent les pays petits et pauvres du monde en développement. L'affranchissement éventuel de ces pays par rapport aux alliances militaires et politiques ne convient pas, manifestement, aux intérêts des grandes puissances qui s'efforcent, par tous les moyens possibles, de contrecarrer leurs tentatives. Leur emprise est cause de graves difficultés pour les nations petites et pauvres intéressées. Cette situation doit changer.

148. Sans aucun doute, la plus grande menace pour l'humanité, à l'heure actuelle, réside dans l'existence et la mise au point continue d'armes nucléaires dévastatrices. Indubitablement, la majorité écrasante des peuples du monde ne possèdent pas d'armes nucléaires et n'en désirent pas. Ils ne possèdent ni la technologie ni les ressources nécessaires pour les mettre au point et les fabriquer. Ainsi, nous revenons aux grandes puissances de notre époque et à quelques autres pays : ce sont les gouvernements de ces pays qui prennent le monde en otage par leurs armes nucléaires; ce sont ces pays qui cherchent, sans relâche, à mettre au point des armes nucléaires de pointe; et ce sont les gouvernements de ces pays qui doivent inévitablement jouer un rôle décisif pour débarrasser l'humanité du cauchemar d'une catastrophe nucléaire mondiale. Bien que la course aux armes nucléaires porte atteinte à la sécurité de tous les Etats, il est manifeste que l'initiative du processus de désarmement nucléaire revient aux deux grandes puissances dotées d'armes nucléaires, les Etats-Unis et l'Union soviétique.

149. En ce qui concerne la situation en Afrique australe nous nous heurtons à trois grands problèmes : la liberté et l'indépendance de la Namibie; l'*apartheid* et le pouvoir par la majorité en Afrique du Sud; la déstabilisation par l'Afrique du Sud des Etats voisins indépendants.

150. Le problème de la Namibie est un problème de colonialisme et d'occupation illégale par l'Afrique du Sud, au mépris arrogant de la communauté internationale et des diverses résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies en la matière. Etant donné le bilan impressionnant de décolonisation établi depuis l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il y a 21 ans [*résolution 1514 (XV)*] de

l'Assemblée générale], la communauté internationale ne peut que s'indigner de la position et des agissements de l'Afrique du Sud pour ce qui est de la liberté et de l'indépendance de la Namibie. L'Afrique du Sud doit prendre conscience que le droit des peuples à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance est l'aspiration universelle de l'humanité et s'exerce dans le monde progresse tout entier. On ne peut faire marche arrière en Namibie. L'indépendance authentique et la liberté seront réalisées en Namibie; et elles le seront bientôt.

151. L'Afrique du Sud et ses partisans s'imaginent, à tort, qu'ils peuvent exclure la SWAPO de la solution du problème namibien, au profit d'un régime fantoche, et qu'ils pourront préserver les relations coloniales et racistes qui existent en Namibie. La victoire récente du peuple du Zimbabwe a prouvé que, quelles que soient la force de l'opresseur et ses manœuvres — sous forme d'un prétendu règlement interne —, elles ne peuvent empêcher un peuple de choisir le gouvernement qui répond à ses besoins réels et à ses aspirations. En tant que mouvement de libération authentique, la SWAPO ne saurait perdre la bataille, indépendamment des circonstances et quel que soit l'équilibre des forces.

152. L'occupation illégale persistante de la Namibie par l'Afrique du Sud n'est pas seulement intolérable : elle constitue également une menace sérieuse pour la sécurité et la paix internationales. Nous disposons d'un plan viable pour la libération de la Namibie sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Il est dans l'intérêt de chacun d'exercer sur l'Afrique du Sud les pressions qui s'imposent, afin qu'elle coopère pleinement avec les Nations Unies dans leurs efforts en vue de résoudre le problème namibien. La Zambie réaffirme l'appui total qu'elle apporte à la SWAPO ainsi que sa solidarité à son égard, en tant que seul représentant authentique du peuple namibien.

153. A notre avis, qui est partagé par beaucoup, le groupe de contact des cinq pays occidentaux qui a été à l'origine du plan d'indépendance pour la Namibie est investi d'une responsabilité particulière et doit contraindre le régime récalcitrant de Pretoria à accepter ce plan pour que la Namibie accède enfin à l'indépendance. Les membres du groupe, c'est indéniable, possèdent une énorme influence et de grands moyens de pression sur l'Afrique du Sud. Nous ne croyons pas qu'il ait exercé suffisamment de pression sur l'Afrique du Sud pour assurer sa coopération à la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, tel qu'il est envisagé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous les invitons instamment à le faire.

154. En Afrique du Sud même, la pratique du racisme, de la répression, de l'oppression, de la spoliation et du terrorisme d'Etat contre la majorité non blanche a maintenant suscité une intensification du caractère militant et de la capacité de combat des milieux opprimés de la population. Ce caractère militant est une preuve éloquent de l'état actuel et de la direction de la lutte de libération contre l'*apartheid* et le pouvoir minoritaire. Les nationalistes africains et combattants de la liberté ne craignent plus la supériorité militaire tant vantée du régime d'*apartheid*. Ce défi patent lancé à cette supériorité militaire par les forces de libération nationale indique bien que la volonté de la population opprimée ne sera pas vaincue, même par la machine militaire la plus brutale qu'ait jamais connue l'Afrique.

155. La politique d'*apartheid* a été universellement condamnée comme étant un fléau et un crime contre l'humanité. Elle ne peut être pratiquée et soutenue que par des hommes malfaisants. Nous devons donc nous efforcer de démanteler rapidement la structure d'*apartheid*. En conséquence, la communauté internationale devrait se féliciter

de l'intensification de la lutte armée du peuple opprimé sud-africain pour l'élimination de l'*apartheid*; elle devrait encourager et appuyer cette lutte. Cette solidarité à l'égard du peuple opprimé de l'Afrique du Sud doit se traduire par une campagne internationale plus intense ayant pour but l'isolement du régime de Pretoria, ainsi que par une assistance matérielle au mouvement de libération en Afrique.

156. La situation en Afrique australe est également de nature à mettre en danger directement la paix, la sécurité et l'indépendance de pays africains dans le voisinage de l'Afrique du Sud. Ainsi, le régime raciste sud-africain a commis et continue de commettre sans motif des actes d'agression contre l'Angola, le Botswana, le Mozambique et la Zambie, principalement parce que ces pays jouent un rôle essentiel en tant que bases éloignées sûres pour la lutte de libération en Afrique australe. La récente agression sud-africaine contre l'Angola a été particulièrement cruelle et d'une dimension sans précédent. Aujourd'hui, même le Zimbabwe nouvellement indépendant est menacé par l'Afrique du Sud.

157. L'Afrique du Sud foment également la dissension à l'intérieur des Etats indépendants voisins. A cette fin, elle donne une formation militaire à des groupes dissidents de ces Etats dans l'idée de renverser les gouvernements légitimes de ces Etats qui s'opposent à l'odieux système d'*apartheid* et appuient la lutte de libération dans la région. De plus, l'Afrique du Sud continue de recruter des mercenaires pour s'attaquer aux pays voisins.

158. Le but de l'Afrique du Sud dans tous ces actes est la déstabilisation d'Etats africains souverains et indépendants d'Afrique australe. Nous condamnons fermement l'Afrique du Sud pour tous ces actes. Nous voulons également faire état de notre grande indignation en ce qui concerne les puissances occidentales qui portent la responsabilité du maintien du système d'*apartheid* en raison de leur collaboration et de leur appui sur les plans politique, diplomatique, idéologique, économique, stratégique et autres.

159. Il y a une autre dimension à la situation en Afrique australe que ma délégation souhaite souligner. Il s'agit du fait que l'atmosphère d'oppression, de répression et de guerre qui règne dans la région a entraîné un exode d'habitants de l'Afrique du Sud et de la Namibie qui viennent se réfugier dans les pays voisins à la recherche d'un sanctuaire de paix. En même temps, l'agression cruelle lancée par l'Afrique du Sud contre l'Angola a causé un déplacement massif de populations. Tant les réfugiés que les personnes déplacées représentent une tragédie humaine aux proportions immenses créée par le régime raciste sud-africain. Nous en appelons à la communauté internationale non seulement pour qu'elle condamne l'Afrique du Sud, qui a causé cette tragédie, mais aussi pour qu'elle vienne rapidement en aide aux victimes de ladite tragédie.

160. Il est clair que tous ces problèmes de l'Afrique australe ont été créés et sont maintenus par le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Il nous paraît également clair qu'avec l'appui qu'il reçoit de la part de certains pays occidentaux le régime raciste sud-africain a pu renforcer sa puissance militaire croissante et son appareil de subjugation, défier l'opinion publique internationale et intensifier son intransigeance. Nous croyons donc que ces pays sont tout aussi responsables de la situation tragique à laquelle nous devons faire face en Afrique australe — situation qui, à n'en pas douter, constitue une menace sérieuse à la paix et à la sécurité mondiales.

161. Une fois encore, nous tenons à dire qu'un changement pacifique en Afrique du Sud et la solution pacifique du problème namibien sont possibles. Il doit être mis rapidement un terme à l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola et à son occupation illégale de certaines

parties de ce pays. Il faut faire comprendre à l'Afrique du Sud que la déstabilisation des Etats indépendants voisins n'arrêtera pas la lutte interne menée, en Afrique du Sud même, par les masses opprimées contre l'*apartheid* et le gouvernement par la minorité. Nous sommes convaincus que les puissances occidentales et les amis de l'Afrique du Sud ont les moyens de pression voulus et peuvent les exercer sur ce pays pour faciliter l'élimination de l'*apartheid*, pour amener les modifications souhaitées et le gouvernement par la majorité en Afrique du Sud, pour contraindre l'Afrique du Sud à abandonner son emprise sur la Namibie afin que ce territoire puisse obtenir sa liberté et une indépendance authentique, pour obliger l'Afrique du Sud à retirer ses troupes de l'Angola et pour faire en sorte que la paix, la sécurité et l'indépendance des Etats de première ligne et d'autres Etats voisins cessent d'être menacées. Nous invitons les puissances occidentales à le faire au nom de notre humanité commune.

162. Je voudrais maintenant mentionner une autre région de crise en Afrique, à savoir le Sahara occidental. La tâche incomplète de décolonisation au Sahara occidental a fait naître une situation lourde de tensions. A la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Nairobi en juin, il a été décidé d'organiser un référendum sur l'avenir de ce territoire contesté [voir A/36/534, annexe II, résolution AHG/Res.103 (XVIII)]. Nous en appelons à tous les intéressés pour qu'ils aident l'Organisation de l'unité africaine [OUA] à appliquer cette décision.

163. Ma délégation est très inquiète devant l'interminable conflit au Moyen-Orient. Cette situation a pour cause la politique israélienne d'agression, d'expansionnisme et d'implantation coloniale dans les territoires arabes occupés. Tout comme dans le cas de l'Afrique du Sud et de la Namibie, nous nous heurtons au mépris permanent, par Israël, des résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Comme dans le cas de l'agression sud-africaine contre les Etats voisins, la situation au Moyen-Orient est maintenant plus explosive que jamais en raison de la dernière en date des manifestations militaires de l'aventurisme d'Israël lorsqu'il a attaqué les Etats souverains du Liban et de l'Iraq — et je ne parle même pas de sa répression du peuple palestinien.

164. Une condition impérieuse pour désamorcer la situation hautement explosive et établir une paix durable dans cette région est le retrait immédiat d'Israël de tous les territoires arabes illégalement occupés, y compris de Jérusalem, et la restauration des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à un Etat qui lui soit propre dans sa patrie. Avec ce retrait, il conviendrait également de prendre les dispositions voulues pour garantir la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats de la région. A cet égard, on attendrait d'Israël qu'il accepte de cesser inconditionnellement de faire preuve d'intransigeance et d'aventurisme militaire dans la région.

165. L'OLP est le représentant authentique du peuple palestinien. A ce titre, l'OLP devrait être admise en tant que partenaire, sur un pied d'égalité, dans toute négociation sérieuse visant à résoudre la question de Palestine, qui est au cœur de la saga du Moyen-Orient.

166. Ma délégation tient à déclarer qu'elle regrette profondément qu'en dépit des efforts déployés par l'Organisation de la Conférence islamique, les Nations Unies et le mouvement des pays non alignés, le conflit armé entre l'Iran et l'Iraq se prolonge sans que l'on entrevoie de solution. Nous en appelons à l'Iran et à l'Iraq pour qu'ils mettent fin à la guerre qui les oppose et fassent cesser les pertes en vies humaines et les destructions qui sont autant d'entraves à leur développement. Il leur faut rechercher

un règlement juste et honorable du différend par des négociations, comme les en prient diverses instances internationales et missions de paix. Persister dans la guerre pourrait servir de prétexte à des puissances extérieures pour intervenir et, ce faisant, élargir la conflagration.

167. Lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, ma délégation avait souscrit à l'appel lancé pour une solution urgente de la crise en Afghanistan [résolution 35/37]. Aujourd'hui, cette crise persiste. Je tiens donc à répéter l'appel que ma délégation avait lancé [70^e séance] pour qu'il y soit mis fin immédiatement par le retrait sans condition de toutes les troupes étrangères du territoire de l'Afghanistan et par le recours à une solution politique.

168. La situation au Kampuchea est une autre des crises qui ont retenu l'attention des trente-quatrième et trente-cinquième sessions de l'Assemblée générale. Nous demandons qu'une solution politique urgente soit trouvée à ce problème.

169. En ce qui concerne la péninsule coréenne, nous appuyons vigoureusement les efforts tendant à la réunification pacifique de la Corée et nous réclamons une fois encore le retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud.

170. La reprise des pourparlers intercommunautaires à propos de la question de Chypre sous les auspices du Secrétaire général nous paraît encourageante. Nous espérons que ces entretiens aboutiront à la solution du conflit qui afflige ce pays depuis trop longtemps. Le règlement de la question de Chypre doit être avant tout basé sur les principes de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du statut de non-aligné de ce pays.

171. C'est avec une extrême inquiétude que ma délégation constate que l'idée de déclarer l'océan Indien zone de paix n'a toujours pas abouti. Dans l'intervalle, la situation à l'intérieur et aux abords de l'océan Indien est devenue lourde de dangers en raison de l'émergence de la course aux armements et de la rivalité des superpuissances pour le contrôle militaire de la région. Nous réaffirmons notre position et en appelons aux grandes puissances pour qu'elles procèdent, dans la région de l'océan Indien, au démantèlement de leurs bases et installations militaires et de leurs systèmes d'appui logistique, pour qu'elles retirent leurs armes de destruction massive et pour qu'elles fassent disparaître toute manifestation de leur présence militaire conçue dans le contexte de leur rivalité. Nous demandons instamment la tenue de la Conférence sur l'océan Indien prévue dans la résolution 35/150 de l'Assemblée. Cette conférence qui devait avoir lieu cette année s'est heurtée à l'opposition véhémente de certaines puissances occidentales qui ont évoqué des raisons douteuses quant à l'harmonisation des points de vue en tant que condition préalable.

172. En ce qui concerne le domaine économique, le sérieux de la situation actuelle et les difficultés qu'elle présente pour la majorité des pays ne font aucun doute. Les pays industrialisés riches portent dans une grande mesure la responsabilité du malaise actuel de l'économie mondiale. Nous constatons une opposition grandissante de leur part aux changements structurels. Ainsi, nombre d'entre eux semblent peu disposés à œuvrer pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international dans lequel l'interdépendance des nations aurait véritablement un sens. Ils ont entravé le dialogue Nord-Sud parce qu'ils veulent maintenir le *statu quo* où les pauvres demeurent pauvres et où les riches continuent à s'enrichir.

173. Ceux qui ont à cœur d'être objectifs doivent reconnaître que l'ordre économique actuel a donné naissance dans le monde à la polarisation d'un état d'inégalité dangereux. Le sous-développement et les conditions de pauvreté, les privations et le potentiel humain affaibli qui en résultent un peu partout — état que l'ordre économique

actuel perpétue indiscutablement — représentent un danger sérieux pour nous tous. Il ne fait aucun doute que les relations économiques actuelles dans le monde constituent un obstacle de taille aux efforts de développement de nombreuses nations, notamment de celles du monde en développement.

174. On a soutenu que, lorsque les pays en développement insistent sur l'élimination des inégalités mondiales — lesquelles remontent loin —, cela équivaut à demander que les habitants des pays industrialisés renoncent au fruit des progrès réalisés ces deux derniers siècles. C'est là une réaction de défense bien maladroitement des pays développés. Ce que nous voulons, c'est tout à fait autre chose. Nous voudrions qu'ils jouissent davantage encore des fruits d'un monde internationalement progressiste, pacifique et avenant, où nous participerions tous, non pas par une mainmise mais par un échange juste et rationnel. Nous ne demandons pas qu'on nous fasse la charité; ce que nous recherchons c'est la coopération, la solidarité et la justice internationales.

175. C'est sur cette toile de fond que nous demandons l'ouverture rapide des négociations globales visant à mettre au point une approche cohérente et intégrée des solutions aux grands problèmes relatifs aux relations économiques internationales et à l'économie mondiale dans son ensemble.

176. On peut dire qu'en matière de relations internationales on en est actuellement à un carrefour. Nous devons nous interroger pour savoir si nous sommes disposés à rechercher, par le biais d'efforts et de négociations conjoints, une solution aux grands problèmes internationaux, ou si nous sommes prêts à affronter une crise plus profonde encore. Nous devons admettre que l'heure est grave et que l'importance de la tâche à entreprendre afin de surmonter les problèmes économiques et sociaux actuels exigera un sens accru des responsabilités et la volonté de rechercher des solutions authentiques et à long terme.

177. Les Nations Unies ont un rôle vital à jouer dans la recherche de la solution de ces problèmes. Il nous incombe donc à tous de faire la preuve de notre volonté politique dans les efforts que nous devons déployer pour réaliser les nobles buts et objectifs de cette organisation mondiale.

178. La Zambie, pour sa part, réaffirme sa foi en l'Organisation. Nous nous engageons à continuer de l'appuyer dans son importante mission qui est de préserver l'humanité du fléau de la guerre et de garantir pour tous les peuples du monde la justice politique, économique et sociale.

179. M. TÜRKEMEN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de l'actuelle session de l'Assemblée générale. Comme collègue, je ne connais que trop bien vos éminentes qualités et je suis certain que, sous votre direction, nos travaux et délibérations aboutiront à une issue heureuse.

180. Je voudrais également exprimer ma satisfaction au Président sortant, M. Rüdiger von Wechmar, qui a suscité l'admiration de tous par la façon dont il a dirigé les travaux de la précédente session. Je lui souhaite tout le succès possible dans sa nouvelle mission.

181. Enfin, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés dans la poursuite de nos objectifs communs.

182. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à la République de Vanuatu et au Belize. J'adresse aux gouvernements et aux peuples de ces deux républiques nos meilleurs vœux de réussite et de prospérité.

183. Chaque année, nous nous réunissons en Assemblée générale pour expliquer la façon dont nous percevons les problèmes mondiaux, nos espoirs, nos craintes et nos

inquiétudes. Les problèmes mondiaux se sont multipliés, et il y a consensus pour estimer que leur solution n'est possible que grâce à une coopération universelle. Cette interdépendance devrait nous rapprocher les uns des autres; mais nous demeurons divisés par les esprits de clocher, nos préjugés et nos intérêts divergents, certains réels, d'autres reflétant des soupçons persistants et une longue méfiance. Le spectre d'une catastrophe nucléaire hante la race humaine, mais cela n'empêche nullement certains pays d'avoir recours à la force ou de menacer d'y recourir. Les questions sérieuses auxquelles nous devons faire face appellent la compréhension, la tolérance et le respect envers les principes de la Charte des Nations Unies. Si nos délibérations et les contacts que les réunions des Nations Unies rendent possibles peuvent contribuer, même modestement, à progresser dans ce sens, alors nos efforts n'auront pas été vains.

184. Depuis un certain nombre d'années déjà, un climat très pessimiste envahit nos réunions. Au cours de l'année écoulée, les tensions n'ont pas cessé et le comportement irréfléchi de certains pays, notamment au Moyen-Orient, les a accrues. Le processus de détente s'est vu gravement sapé par la violation des principes de l'Acte final d'Helsinki. L'économie mondiale, qu'il s'agisse des pays développés ou en développement, subit de graves crises. Elle souffre de l'absence d'un élan résolu vers un ordre économique international plus équitable.

185. Les Nations Unies examinent de nombreux problèmes complexes, leur solution nous échappe depuis bien des années. Une lueur d'espoir existe cependant, à savoir que, dans certains cas, un résultat peut être obtenu si les parties concernées sont en mesure d'adopter des positions raisonnables de négociation.

M. Boucetta (Maroc), vice-président, prend la présidence.

186. Tel est le cas de la question de Chypre. Nous connaissons tous la longue histoire du drame que connaît cette île depuis 1963, de même que le cours sinueux des négociations qui ont eu lieu entre les communautés chypriotes turque et grecque.

187. Récemment, un pas important et peut-être crucial a été franchi dans les pourparlers intercommunautaires. Ces derniers ont lieu depuis un an déjà sans interruption sous l'égide du Secrétaire général et conformément à la déclaration liminaire qu'il a prononcée le 9 août 1980³. Ce fait en soi est déjà de bon augure. Les efforts du Secrétaire général pour parvenir à une solution à Chypre méritent d'être loués. A ce propos, mon gouvernement appuie pleinement sa mission de bons offices dans les pourparlers intercommunautaires.

188. Le Gouvernement turc note avec satisfaction que, le 5 août 1981 [A/36/702], la partie chypriote turque a soumis un ensemble de propositions concernant tous les aspects du problème. Dans la recherche d'une solution juste et durable, cet ensemble comprend des propositions sur la structure constitutionnelle future et en matière territoriale. Il convient de souligner que les propositions chypriotes turques concernant le territoire sont concrétisées dans une carte. Ainsi a été satisfaite l'exigence formulée de longue date par les Chypriotes grecs tendant à ce que les Chypriotes turcs soumettent une carte.

189. Le Gouvernement de la Turquie salue le sacrifice de la communauté turque et le risque considérable qu'elle a pris en décidant de présenter ces propositions globales sans insister sur les conditions réciproques. La communauté turque a agi de la sorte, fidèle à son engagement d'aboutir à un règlement négocié et à sa conviction qu'un progrès n'est possible que si les deux parties s'engagent à se faire des concessions mutuelles sérieuses.

190. Nonobstant les souvenirs douloureux du passé et des jours d'oppression et de discrimination qu'ils ont

endurés, les Chypriotes turcs ont hardiment proposé aux Chypriotes grecs de se réconcilier. Ce fut sans aucun doute un moment historique qui ne doit pas être ignoré par ceux qui cèdent devant les tergiversations soit parce qu'ils ne placent pas les choses en perspective, soit parce qu'ils retirent des avantages du maintien du *statu quo*.

191. Le moment est venu pour les Chypriotes grecs de répondre par des contre-propositions objectives de façon que le processus de négociation puisse aboutir rapidement à un accord. Une telle solution, pour être conforme à la position bien connue de mon gouvernement, doit garantir les droits fondamentaux de la communauté chypriote turque, laquelle aspire à vivre côte à côte et en pleine égalité avec la communauté chypriote grecque dans un Etat bi-communautaire et bipartite qui adopterait une politique raisonnable de non-alignement s'il le jugeait utile.

192. A Chypre, un autre facteur encourageant est intervenu l'année dernière : il s'agit de l'accord réalisé entre les deux communautés en vue de la création d'un comité d'enquête sur le sort des personnes disparues. Cela montre bien que lorsque les deux parties agissent en faisant preuve de patience et de persévérance et en s'abstenant de toute polémique le progrès est possible, même dans des domaines aussi délicats. Ce comité enregistrera des progrès tangibles si toutes les parties agissent conformément à leur mandat.

193. Une solution du problème chypriote améliorerait sans nul doute le climat des relations entre la Turquie et la Grèce, ces deux pays ayant des liens particuliers avec les deux communautés de l'île et beaucoup en jeu dans un règlement chypriote. Ils ne participent cependant pas directement au processus de négociations intercommunautaires. Il leur incombe une obligation morale de faciliter et d'encourager du mieux qu'ils peuvent ce dialogue inter-communautaire.

194. En outre, la Turquie et la Grèce connaissent encore de graves problèmes dans leurs relations bilatérales. Depuis 1976, un processus de négociations a été entamé afin de les résoudre. La Turquie, pour sa part, a fait de son mieux pour insuffler un esprit de conciliation à ces négociations. Malgré l'absence regrettable de progrès réalisés à ce jour dans ce dialogue, la Turquie poursuit les négociations, espérant ainsi que de nouvelles voies s'ouvriront qui aboutiront à des résultats constructifs. Il importe cependant qu'une fois ce processus de négociations engagé les deux parties fassent preuve de la plus grande modération.

195. Il faut résister vigoureusement à la tentation de présenter des faits accomplis ou des avantages unilatéraux si l'on veut éviter de graves conséquences. La voie rationnelle à suivre pour les deux pays est de continuer leur dialogue avec des positions équilibrées, en tenant compte de leurs intérêts réciproques.

196. Il y a un problème véritablement universel qui, ces dernières années, a pris des proportions alarmantes et sans précédent. Je veux parler du terrorisme international. De par le monde, dans de nombreuses sociétés qui, par ailleurs, sont extrêmement différentes, le terrorisme emporte quantité de vies humaines innocentes, menace la stabilité, trouble la vie quotidienne et met en danger l'intégrité territoriale des nations.

197. Avant d'aller plus loin, je dois préciser une chose, étant donné que le mot terrorisme peut avoir un sens différent pour des gens différents. Nous n'estimons certainement pas que les luttes de libération nationale reconnues par les Nations Unies et les organisations régionales et internationales sont des activités terroristes. Nous appuyons la lutte légitime des mouvements de libération nationale contre toute forme de colonialisme, d'occupation étrangère et de répression. Le terrorisme, tel que nous le comprenons, implique les actes illégaux commis contre la

stabilité sociale et l'intégrité territoriale d'Etats existants. Ce genre de terrorisme vise à désintégrer les sociétés par le chaos et l'anarchie.

198. C'est ce fléau qui a frappé mon pays, ces dernières années, en ébranlant le tissu même de la société turque et en s'infiltrant dans tous ses secteurs et institutions. Des milliers de personnes innocentes en ont été les victimes. En moyenne, 20 personnes par jour ont perdu la vie du fait d'actes terroristes avant le mois de septembre de l'année dernière. Notre structure sociale était menacée de désintégration tandis que la vie politique était totalement paralysée. Ce sont cette anarchie et cette violence qui ont provoqué l'intervention militaire du 12 septembre 1980. Depuis lors, la tâche primordiale de mon gouvernement a été de lutter contre le terrorisme.

199. Cette lutte est menée avec persévérance. Jusqu'à présent, les résultats obtenus sont aussi impressionnants que les faits sont effrayants. Les armes et les munitions illégales capturées ont atteint des quantités surprenantes : le 15 août 1981, le nombre de petites armes confisquées s'élevait à 730 574. Plus de 5 millions de munitions de tous types ont également été saisies. Les armes illégales confisquées comprenaient même des lanceurs de roquettes et des mortiers. Un tel stock d'armes et de munitions pourrait aisément assurer l'équipement d'une armée tout entière.

200. En Turquie, nous sommes sur le point de gagner cette lutte contre un terrorisme d'une ampleur incroyable. La société turque, une fois de plus, ne connaît plus la peur et exerce son droit fondamental : le droit de vivre. Mais ce que nous avons découvert montre clairement qu'un terrorisme de cette ampleur n'aurait pu être organisé avec de seuls moyens et ressources locaux. En fait, le terrorisme en Turquie était financé et appuyé clandestinement de l'extérieur. Aussi longtemps que la violence sera appuyée par un ou plusieurs Etats étrangers, il y aura d'autres sociétés, dans l'avenir, qui en seront également victimes.

201. Le terrorisme international est une menace non seulement pour les pays individuels, mais aussi pour le déroulement ordonné des relations internationales. Les agressions commises contre les diplomates et les missions diplomatiques de par le monde sont devenues de plus en plus fréquentes. Les diplomates turcs ont été les toutes premières cibles d'actes brutaux de terrorisme. La semaine dernière encore, le consulat turc à Paris est devenu la cible la plus récente d'une attaque violente commise par des terroristes. Cet acte insensé a abouti à une tragédie, en raison du meurtre d'un fonctionnaire et des blessures infligées à un diplomate.

202. La résolution 35/168 de l'Assemblée générale sur la protection des missions et des représentants diplomatiques et consulaires constitue un pas important. Nous espérons que cette résolution sera le début d'une coopération internationale plus poussée. La Turquie réaffirme sa volonté de coopérer pleinement à l'adoption de mesures efficaces pour prévenir et éliminer tous les actes de terrorisme. Nous prions instamment les Nations Unies de prendre des mesures concrètes pour combattre ce genre de violence. Nous en appelons à tous les pays pour qu'ils adoptent une position catégorique contre les actes de terrorisme, où et à quelque moment qu'ils puissent surgir et sous quelque prétexte que ce soit. Tous les pays devraient également renforcer individuellement leurs mesures contre le terrorisme au niveau national. Ils devraient promouvoir davantage la coopération bilatérale régionale. Parmi les mesures concrètes contre le terrorisme, des dispositions appropriées pourraient être envisagées en vue de contrôler la vente d'armes légères entre sociétés privées.

203. Dans ce contexte, je voudrais aborder la question de l'usage abusif des stupéfiants, question à laquelle la

Turquie a toujours attaché une haute importance. Ce problème concerne directement la stabilité sociale et la sécurité nationale des nations. Il a pris des dimensions alarmantes et ne saurait être toléré davantage. Nous avons à maintes reprises attiré l'attention de la communauté internationale sur la menace que pose l'abus des stupéfiants et demandé que des mesures concertées soient prises pour combattre ce fléau. Comme nous l'avons souvent dit, il existe des liens très forts entre la contrebande d'armes et le trafic des drogues. Il y a de fortes indications que les mêmes organisations clandestines s'adonnent à ces deux activités.

204. C'est compte tenu de ces considérations que nous nous félicitons de l'inscription à l'ordre du jour d'un point proposé par la Bolivie et intitulé « Campagne internationale contre le trafic des drogues » [point 129]. Nous estimons que les Nations Unies devraient étudier ce problème sous tous ses aspects et en particulier les liens qui existent entre la contrebande d'armes et le trafic illicite des drogues.

205. Les relations entre l'Est et l'Ouest ont marqué un certain recul ces dernières années. A un moment où les relations globales Est-Ouest sont très tendues, il importe tout particulièrement de revigorer le processus de négociation sur le contrôle des armes et le désarmement, car ces négociations, si elles sont couronnées de succès, pourront accroître la sécurité au niveau le plus bas d'armements et, en même temps, pourront aider le processus de détente en donnant des avantages concrets grâce au dialogue.

206. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision conjointe des Etats-Unis et de l'Union soviétique prise, la semaine dernière, lors de la rencontre du secrétaire d'Etat Haig et du ministre des affaires étrangères Gromyko, d'entamer des négociations, vers la fin de l'année, sur les armes nucléaires. Nous espérons que ces pourparlers prépareront la voie à une limitation et à une réduction substantielles des forces nucléaires tactiques, de même que des armes nucléaires stratégiques.

207. Un autre élément du dialogue entre l'Est et l'Ouest est la suite à donner à l'Acte final d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La Turquie espère sincèrement qu'il sera possible de dégager un accord, à Madrid, sur un document final équilibré et substantiel qui comprenne un mandat à confier à la conférence européenne sur le désarmement. Cette conférence envisagée en Europe pourrait constituer une mesure qualitative importante dans le processus d'élaboration de mesures propres à accroître la confiance qui est indispensable pour que les efforts de désarmement soient couronnés de succès.

208. Je voudrais dire encore une fois quels sont nos objectifs dans le domaine du contrôle des armements. Nous sommes tout à fait favorables à la poursuite des pourparlers sur les armes nucléaires stratégiques; nous appuyons les efforts visant à conclure un traité multilatéral d'interdiction complète des essais nucléaires; nous attachons une grande importance à la conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques; nous appuyons l'évolution d'un régime efficace de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; nous partageons l'objectif tendant à limiter et à réduire les forces conventionnelles, et, en particulier, celui ayant trait à la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe.

209. La Turquie demeure engagée à la poursuite de ces objectifs. Elle souhaite également apporter sa contribution aux travaux de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous espérons que cette session permettra de faire des progrès sensibles en facilitant les

négociations mondiales sur le désarmement, en définissant le cadre conceptuel de ces négociations et en élaborant les critères et les principes permettant de poursuivre les importants travaux préparatoires.

210. La situation complexe qui existe au Moyen-Orient continue de préoccuper au premier chef l'ensemble de la communauté internationale. Elle renferme tous les éléments susceptibles de faire éclater un conflit dangereux pour la paix mondiale. En raison de sa situation géographique et de ses liens historiques étroits avec les pays de la région, la Turquie suit avec une préoccupation toute particulière les tensions accrues de cette partie du monde. Du haut de cette tribune, la Turquie a, à maintes reprises, réitéré sa ferme position sur la question de la Palestine, qui est au cœur même du conflit au Moyen-Orient. Je souhaite réaffirmer que nous estimons que les éléments suivants sont indispensables à une solution complète, durable et juste : le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif; la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien et la possibilité, pour ce dernier, de les exercer, y compris son droit d'établir un Etat indépendant sur son propre territoire; le droit de tout Etat de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; la participation de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, à tous les efforts entrepris en faveur de la paix, sur un pied d'égalité avec les autres parties intéressées au conflit; le maintien du caractère arabe et islamique de la Ville sainte de Al Qods Al Charif, et le rejet du changement unilatéral et arbitraire de son statut, en violation flagrante du droit international.

211. Il est encourageant de noter que les pays de la région manifestent un intérêt nouveau pour un règlement global et tant attendu du conflit et qu'ils attendent sa réalisation avec impatience. Le plan récemment avancé par le Gouvernement de l'Arabie saoudite en est la preuve. La réaction positive globale que ce dernier a suscitée dans la région prouve que les pays arabes sont disposés à rechercher une paix juste.

212. D'autre part, les efforts entrepris par la Communauté européenne en vue d'un règlement global sont dignes de louanges. S'ils se poursuivent, ils contribueront de façon précieuse à la recherche de la paix. Nous avons été heureux d'entendre lord Carrington, le Président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne, dire, la semaine dernière [8^e séance], que les 10 membres poursuivront énergiquement leurs efforts afin de promouvoir une solution pacifique.

213. Cependant, pour que ces efforts aboutissent, un changement fondamental doit se produire dans la politique actuelle du Gouvernement israélien. Au cours de l'année passée, il est devenu de plus en plus évident que la politique israélienne, fondée sur l'agression, l'intransigeance et l'arrogance, constitue la source principale de tension et d'instabilité au Moyen-Orient. Faisant preuve d'une incroyable courte vue, Israël met en danger de façon insensée son objectif déclaré de vivre en paix avec ses voisins. Car aucune nation ne saurait assurer sa propre sécurité par l'annexion de territoires, le déni du droit des autres et le rejet injustifié des intérêts légitimes de ses voisins.

214. Au cours des conflits, les actes de violence ne servent qu'à compliquer encore la recherche d'un règlement. Au mépris total de cette vérité première, Israël a accéléré et étendu ses attaques au cours des derniers mois. L'agression préméditée contre le réacteur nucléaire iraquien et le bombardement aveugle du Liban prouvent qu'Israël ne connaît aucune limite à sa politique de domination.

215. En vérité, l'intervention israélienne au Liban ne fait que compliquer énormément la situation fragile dans

laquelle se trouve ce pays. La Turquie estime que, pour mettre fin aux souffrances endurées par la population du Liban, il est indispensable de disposer d'un cadre qui garantirait l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays. Nous apprécions et nous appuyons les travaux très précieux du comité quadripartite de la Ligue des Etats arabes dans ce sens. Le cessez-le-feu au sud du Liban a été un résultat positif. Nous espérons que toutes les parties coopéreront avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour lui permettre de s'acquitter de son mandat au sud du Liban.

216. La guerre qui oppose l'Iran et l'Iraq constitue une autre menace à la paix et à la sécurité dans la région. Ces deux pays sont deux voisins avec lesquels nous entretenons des liens d'amitié historiques. Nous nous désolons de voir qu'ils continuent de s'affronter. La guerre n'offre rien d'autre que davantage de souffrances, de dommages et de déstabilisation. C'est pourquoi il faut rapidement y mettre fin. La Turquie conserve une neutralité stricte vis-à-vis du conflit. Nous avons veillé à observer cette neutralité et nous continuerons d'agir de la sorte. Nous avons également participé activement aux efforts multilatéraux entrepris en vue d'aboutir à la réconciliation entre les deux voisins dans le cadre du Comité de paix de l'Organisation de la Conférence islamique. Nous poursuivrons ces efforts et nous nous félicitons des initiatives parallèles du Secrétaire général de même que de celles des pays non alignés dans la recherche de la paix entre l'Iran et l'Iraq.

217. Face à ces remous et à l'absence d'unité dans la région, la formation du Conseil de coopération du Golfe est une initiative des plus opportunes. La Turquie appuie pleinement les objectifs recherchés par ses membres fondateurs.

218. La situation tragique en Afghanistan est une source de profonde préoccupation et d'affliction pour la Turquie. Les Turcs partagent avec le peuple afghan une histoire commune, une amitié traditionnelle et des liens fraternels. Nous souhaitons vivement que la tragédie qui le frappe prenne rapidement fin. Cependant, la situation créée par l'intervention étrangère en Afghanistan, en violation de la Charte des Nations Unies, reste inchangée. Elle pose une grave menace à la paix et à la stabilité régionales et mondiales. La Turquie estime que seule une solution politique peut mettre fin à cette crise. Une telle solution devrait permettre au peuple afghan de recouvrer son droit à l'autonomie et assurer le retrait de toutes les troupes étrangères du pays de même que la cessation de toute ingérence étrangère. De nombreux efforts ont été récemment déployés en vue de trouver une solution. Nous appuyons les démarches entreprises par l'Organisation de la Conférence islamique, la Communauté européenne et le Secrétaire général dans ce domaine.

219. Les problèmes pressants de l'Afrique australe attendent toujours une solution. En tant que membre fondateur du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, la Turquie suit avec anxiété et appréhension la situation qui règne en Afrique australe.

220. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud est un acte intolérable qui ne saurait se justifier sous quelque prétexte que ce soit. Nous appuyons sans réserve le peuple namibien dans sa lutte difficile pour obtenir l'autodétermination, la liberté et l'indépendance nationale sous la direction de son représentant légitime, la SWAPO. Une solution pacifique du problème namibien ne peut être réalisée que grâce à la mise en œuvre du plan des Nations Unies, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. L'échec de la réunion préalable à la mise en œuvre tenue à Genève en janvier dernier et dû à l'intransigeance de l'Afrique du Sud a retardé la mise en œuvre de cette résolution. Nous sommes heureux

de voir que les cinq nations qui constituent le groupe de contact sur la Namibie ont enregistré quelques progrès à propos de la mise en œuvre de cette résolution après consultation avec les parties. La déclaration faite la semaine dernière par le groupe de contact nous permet d'espérer la percée tant attendue. Nous espérons sincèrement que le groupe de contact sera en mesure d'ouvrir la voie vers l'indépendance de la Namibie en 1982.

221. En Afrique du Sud elle-même, le régime de Pretoria poursuit sa politique d'*apartheid* au mépris total des demandes persistantes de la communauté internationale. En fait, elle a intensifié sa politique de bantoustanisation. Il est consternant de voir que les tendances qui se dessinent en Afrique du Sud n'engendrent, en fait de promesses, que l'escalade de la violence et la multiplication des conflits. Cette situation menace la paix et la stabilité dans la région. Conformément à notre position traditionnelle, qui est de nous élever contre toutes formes d'oppression et de discrimination, nous continuerons de préconiser l'adoption d'autres sanctions effectives contre le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud.

222. La Turquie a également condamné l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola, qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, entraînant des pertes de vies, des souffrances humaines et des dégâts matériels.

223. Le Kampuchea est une autre question internationale qui continue d'échapper à toute solution. La question du Kampuchea appelle une solution politique globale qui permettrait au peuple kampuchéen de choisir son gouvernement, sans coercition ni intervention de l'extérieur.

224. La Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est tenue au mois de juillet dernier, a permis d'insuffler un nouvel élan aux négociations relatives à cette question. La Turquie estime que la déclaration élaborée lors de cette conférence⁴ est une base pratique et solide pouvant conduire à la réalisation d'un règlement.

225. Je voudrais exprimer notre satisfaction devant les efforts déployés par les institutions humanitaires qui font de leur mieux pour aider le peuple kampuchéen et les réfugiés. Leur travail admirable a permis de soulager nombre de souffrances. L'amélioration des conditions de vie de l'humanité peut aider à faire face aux problèmes politiques.

226. Nous connaissons tous l'immense défi qui se pose au monde dans le domaine économique. Ses dimensions ne sont pas seulement économiques, mais humaines, sociales et politiques également. Lorsque nous parlons d'un ordre économique mondial plus juste, nous le faisons en pleine connaissance de cause, car si nous ne réussissons pas à élaborer cet ordre dans un laps de temps raisonnable la tension et les confrontations qui s'ensuivront saperont de façon fatale les perspectives de paix et de coopération internationales.

227. Les problèmes à long terme auxquels nous avons à faire face sont actuellement obscurcis par les changements qui affectent les perspectives dans les domaines relevant des modèles de croissance et de l'énergie. La trame économique du monde se voit sapée par une inflation en spirale des taux d'intérêt élevés, des politiques financières restrictives, la récession, le chômage, les fluctuations des devises et un protectionnisme accru.

228. Les effets négatifs de ces tendances défavorables dans l'économie mondiale sont, sans aucun doute, vivement ressentis dans les pays en développement. Le commerce entre les pays en développement et les pays développés — ce facteur le plus dynamique et le plus positif de l'économie mondiale au cours de la dernière décennie — s'est vu gravement limité. Dans ce contexte, nous notons,

avec une préoccupation toujours plus grande, que les restrictions aux importations, de même que les politiques favorisant les subventions, les crédits à l'exportation et autres mécanismes de protectionnisme, sont devenues de plus en plus courantes. A notre avis, les pays développés devraient chercher à résoudre leurs problèmes sectoriels grâce à des mesures de restructuration plutôt que par le biais de mesures protectionnistes. C'est de cette façon que tous les pays pourraient pleinement être intégrés à un système de commerce multilatéral.

229. D'autres faiblesses dans les économies des pays en développement ont pour cause l'augmentation de leur dette extérieure due au déficit croissant de leur balance des paiements, aux taux d'intérêt élevés et aux fluctuations des taux d'intérêt. Le problème pourrait perdre de son acuité si l'on recyclait l'excédent des pays exportateurs de pétrole et si l'on renforçait les mécanismes compensatoires des institutions financières existantes. Nous nous félicitons des mesures déjà prises dans ce sens par certains pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP], notamment par l'Arabie saoudite.

230. L'économie mondiale avance de façon inévitable vers l'interdépendance, ce qui ouvre la possibilité d'accomplir en commun des progrès vers une prospérité partagée de façon plus juste. Afin de garantir la sécurité économique au niveau mondial, la coopération internationale devrait être renforcée dans un contexte global, dans lequel les responsabilités et les intérêts mutuels des pays développés et des pays en développement seraient mieux définis, harmonisés et encouragés. C'est pourquoi nous croyons que nous devrions insuffler un nouvel élan au dialogue Nord-Sud qui se trouve actuellement dans l'impasse. Nous espérons que la réunion Nord-Sud de Cancún ouvrira la voie à une nouvelle résolution qui permettra de faire face à tous les problèmes vitaux concernant l'économie mondiale, réaffirmera la nécessité de coopérer à l'échelle mondiale et mènera au lancement de négociations globales.

231. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts inestimables que le Président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, M. von Wechmar, a déployés.

232. Nous avons le plaisir de voir que des progrès ont été réalisés, notamment dans deux grands domaines concernant les questions de développement.

233. Les travaux de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui s'est tenue à Nairobi le mois dernier, devraient avoir un impact considérable sur la recherche de solutions globales aux problèmes de l'énergie qui affectent les pays développés ainsi que les pays en développement. Nous nous félicitons du Programme d'action adopté à la Conférence⁵. Cependant, l'élaboration, à cette conférence, d'un programme d'action ne suffit pas en soi, et nous devons trouver un moyen raisonnable de le financer si nous voulons que ce programme soit en mesure de démarrer.

234. Nous nous félicitons également des travaux couronnés de succès de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris, et nous espérons sincèrement qu'elle sera suivie de résultats positifs et concrets qui aideront les pays les moins développés à surmonter leurs problèmes fondamentaux. Nous accueillons avec satisfaction le Programme d'action adopté au cours de cette conférence⁶, dans le cadre duquel un objectif de 0,15 p. 100 du produit national brut a été envisagé pour venir en aide aux pays les moins développés. Certes, nous ne pensons pas que ce chiffre soit satisfaisant, mais nous espérons sincèrement que cet objectif minimum sera universellement accepté, et que les engagements pris orale-

ment au cours de la Conférence par les pays donateurs se traduiront rapidement dans la réalité.

235. La vulnérabilité croissante de l'économie mondiale appelle des solutions substantielles et structurelles. Il ne suffit pas de limiter les problèmes à l'alimentation, à l'énergie et aux équilibres macro-économiques. L'économie mondiale nécessite des mesures structurelles globales de grande envergure plutôt que des remèdes de nature partielle et sectorielle.

236. D'un autre côté, plusieurs pays en développement se heurtent à des goulets d'étranglement économiques tandis qu'ils cherchent des solutions d'urgence à leurs problèmes. L'ordre du jour des négociations globales devrait donc comprendre tous les aspects du processus d'un nouvel ordre économique mondial. La percée ne saurait être assurée que si la croissance économique des pays en développement est considérée comme étant un élément essentiel dans le développement soutenu des nations riches et si leurs intérêts sont considérés comme étant complémentaires et compatibles, et non pas conflictuels et irréconciliables.

237. En tant que pays en développement, depuis sa création en 1923, la Turquie a été confrontée à des problèmes de développement et a acquis une grande expérience dans ce domaine. C'est pour cette raison même que la Turquie comprend fort bien les pays en développement et les appuie pleinement dans leur lutte tendant à éliminer la pauvreté.

238. Dans un même esprit, la Turquie, au fil des ans, a chaleureusement appuyé les nombreuses initiatives prises au sein de la CNUCED et a contribué à la réalisation de nombre d'entre elles comme le Système généralisé de préférences, le Programme intégré pour les produits de base et le Fonds commun.

239. Un autre domaine auquel la Turquie accorde une grande importance est celui de la coopération économique entre pays en développement. Devant les sombres perspectives des conditions économiques mondiales, il ne fait aucun doute que des progrès réalisés dans ce domaine contribueraient grandement à la solution de nombreux autres problèmes qui se posent à ces pays.

240. Pour sa part, la Turquie a été très active dans ce domaine, tant dans le cadre de la CNUCED que dans celui, en particulier, de la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement et du GATT, et elle estime que l'Organisation de la Conférence islamique est l'une des instances appropriées où une telle coopération peut être poursuivie de manière significative.

241. Nous sommes déterminés à participer et à contribuer, autant que faire se peut, aux efforts déployés par les pays en développement.

242. Alors que se déroule la trente-sixième session de l'Assemblée générale, nous commémorons, en Turquie, le centenaire du fondateur de notre République, Mustafa Kemal Atatürk. Nous aimerions rappeler l'une de ses maximes principales dans le domaine des relations internationales : « Paix chez soi, paix à l'étranger. » L'histoire a montré à plusieurs reprises la pertinence des observations d'Atatürk, de par l'accent qu'elles mettent sur l'interaction des affaires nationales et internationales. En respectant ce principe et cet idéal, la Turquie continuera de promouvoir la paix, aussi bien chez elle qu'à l'étranger.

243. M. BOMBOKO LOKUMBA (Zaïre) : Je voudrais dès l'abord, au nom de la délégation zaïroïse et en mon nom personnel, présenter à M. Kittani mes vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Cette manifestation de confiance est un hommage à la fois à sa compétence, à son sens des responsa-

bilités, à sa parfaite connaissance des rouages de l'Organisation des Nations Unies et à son pays. Son attachement aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies ainsi que sa vaste expérience des problèmes internationaux sont pour ma délégation un atout majeur pour le succès de nos délibérations.

244. Je voudrais l'assurer de l'entière collaboration de la délégation zairoise dans l'accomplissement de la mission combien délicate et complexe dont il vient d'être investi.

245. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité à son prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, pour le doigté et la patience avec lesquels il a dirigé les débats de la trente-cinquième session et pour les efforts qu'il a déployés en vue de rapprocher les positions divergentes face aux grands problèmes mondiaux de l'heure, particulièrement celui des négociations globales.

246. Je ne saurais passer sous silence l'action menée par le Secrétaire général pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion des idéaux de l'Organisation des Nations Unies dans une conjoncture internationale assurément difficile où les principes mêmes de l'Organisation ont parfois été gravement mis en cause.

247. Qu'il me soit permis de lui dire toute notre appréciation pour la clarté de son rapport [A/36/1] et la lucidité de son analyse de la situation internationale. C'est là, sans conteste, une contribution précieuse à l'enrichissement de nos délibérations.

248. Depuis sa création en 1945, l'Organisation n'a cessé de s'enrichir de la libre adhésion de nouveaux Etats Membres, témoignage de son dynamisme et de la justesse de ses idéaux. L'admission de Vanuatu et du Belize en tant que 155^e et 156^e Membres en constitue une preuve éclatante. La délégation zairoise salue l'admission de ces deux nouveaux Membres et, en leur souhaitant la bienvenue aux Nations Unies, elle les assure de son amitié et de sa collaboration.

249. La présente session de l'Assemblée générale s'ouvre dans un climat international tendu caractérisé par la méfiance, le pessimisme et l'angoisse. C'est qu'en effet l'humanité traverse à l'heure actuelle l'un des moments les plus critiques de son histoire.

250. Sur le plan politique, l'esprit de confrontation, la violence, le recours à la force et l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats tendent à dominer les relations internationales au détriment des principes de coexistence pacifique et de coopération internationale fondés sur la philosophie de la complémentarité et de l'interdépendance.

251. La résurgence de la guerre froide, les ambitions et l'expansion hégémoniques de grandes puissances, la recherche des zones d'influence et l'escalade de la course effrénée aux armements donnent à cette fin de siècle un arrière-goût de sang et de cendre.

252. Sur le plan économique, le refus persistant des pays développés de procéder aux changements structurels et institutionnels qu'exigent la restructuration et la démocratisation des relations économiques internationales, la détérioration aiguë des termes de l'échange, l'inflation, le chômage, le protectionnisme, et j'en passe, contribuent à aggraver la crise dans des proportions dramatiques. Nous ne répéterons jamais assez que l'ordre économique international actuel, basé sur l'exploitation et l'injustice, est fondamentalement inadéquat et inadapté, et que cette crise n'est pas un simple phénomène cyclique, mais qu'elle est la manifestation d'un dérèglement profond des structures du système économique international actuel, devenu incapable de répondre efficacement aussi bien aux exigences des pays en développement qu'à celles des pays développés et industrialisés.

253. En ces temps d'interdépendance, l'exploitation, la subordination et la misère des peuples dans une partie du monde ne sauraient longtemps cohabiter avec la paix, l'opulence insolente et la prospérité dans d'autres parties de l'univers, surtout lorsqu'il est profondément ressenti que l'on a tiré profit des ressources des pauvres pour bâtir la prospérité des nantis.

254. Nous pensons, en conséquence, que le moment est venu d'entreprendre, sous les auspices des Nations Unies, une action internationale d'envergure en vue d'un règlement global des problèmes qui affectent notre planète, si nous ne voulons point affronter une crise mondiale plus grave aux conséquences imprévisibles.

255. Les nombreux problèmes et préoccupations majeurs qui ont fait l'objet de nos débats au cours de la trente-cinquième session n'ont pas connu d'évolution positive. Bien au contraire, plusieurs d'entre eux se sont aggravés.

256. La question du Moyen-Orient et de la Palestine occupe l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Et, en dépit de nombreuses sessions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, les chances d'un règlement global, juste et durable de ce conflit sont compromises par le déni des droits inaliénables du peuple palestinien et par la persistance de la politique israélienne d'agression, d'occupation et d'annexion des territoires arabes.

257. Il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'Israël tire son arrogance de l'appui politique, économique et militaire dont il bénéficie de la part de certaines grandes puissances. Au regard de la délégation zairoise, l'instauration d'une paix juste et durable dans cette région passe par le retrait d'Israël des territoires arabes occupés en 1967, le droit à l'existence de chaque Etat de la région, de même que son droit à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force, le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région, le respect et la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de créer son propre Etat, le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale, la reconnaissance du fait que la question palestinienne est au cœur du conflit du Moyen-Orient, la participation pleine et entière de l'OLP au processus de la paix dans la région, le droit de retour des Palestiniens dans leurs foyers et un juste règlement du problème des réfugiés.

258. Cela implique des négociations directes entre les parties en présence et la cessation, dans la région, de tout état de belligérance. C'est dans cet esprit que nous avons soutenu les efforts de paix de l'Egypte, qui constituent à nos yeux un pas important dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit. C'est également dans le même esprit que nous considérons, sans préjudice des autres résolutions pertinentes, que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui définit les principes directeurs d'un règlement global du conflit du Moyen-Orient, complète la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1947, relative à la création d'un Etat juif de Palestine et d'un Etat arabe de Palestine, et la résolution 194 (III), du 11 décembre 1948.

259. La République du Zaïre réaffirme son adhésion totale au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

260. La persistance de la crise du Moyen-Orient engendre de nouveaux dangers et de nouvelles menaces à la paix, à l'indépendance et à l'intégrité des autres Etats de la région. Le Liban, qui se trouve déjà miné par une guerre fratricide entre chrétiens et musulmans, vit depuis

un certain temps dans la hantise de la destruction. La communauté internationale ne peut assister indifférente à la dislocation d'un Etat Membre. C'est pourquoi la délégation zaïroise estime que tous les Etats Membres ont le devoir de s'employer à sauvegarder l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban gravement mises en péril.

261. La violation de l'intégrité territoriale de l'Iraq et l'agression israélienne contre la centrale nucléaire iraquienne de Tamuz, placée sous contrôle régulier de l'AIEA, ont marqué une nouvelle étape dans l'escalade de la violence et dans l'aggravation de la tension dans cette région. Le Zaïre a condamné énergiquement cette agression, dont l'entière responsabilité incombe à Israël.

262. Dans cette même région, une autre guerre oppose depuis près d'une année deux pays musulmans membres du mouvement des pays non alignés, l'Iraq et l'Iran. La délégation zaïroise exprime le vœu qu'un règlement pacifique et rapide de ce conflit verra bientôt le jour et se félicite à cet égard des efforts déployés par le Secrétaire général et par d'autres organisations pour rétablir la paix et l'entente entre ces deux pays frères.

263. La situation qui prévaut en Afghanistan et au Kampuchea continue à préoccuper l'opinion internationale. La République du Zaïre se fait le devoir de rappeler que la recherche des solutions durables à ces conflits passe par le respect des résolutions 34/22, 35/6 et 35/37 de l'Assemblée générale, qui réaffirment les principes de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du non-recours à la force dans les relations internationales, du règlement pacifique des différends, du respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la souveraineté des Etats et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et qui posent les conditions d'un règlement pacifique.

264. C'est dans cet esprit que nous estimons que le retrait préalable des troupes étrangères créera les conditions propices à un règlement politique d'ensemble et permettra aux populations concernées de décider librement de leur propre avenir et de leur propre destin, en dehors de toute ingérence, subversion ou coercition extérieures.

265. Dans la péninsule coréenne règne depuis 36 ans une tension permanente résultant de la division de ce pays par les vainqueurs de la seconde guerre mondiale. La délégation zaïroise pense qu'il appartient en premier lieu au peuple coréen de régler lui-même ce problème par un dialogue direct entre le Nord et le Sud en dehors de toute pression extérieure. Dans l'intérêt de la paix et de la détente, cependant, les Nations Unies devraient prendre de nouvelles initiatives en vue de créer des conditions favorables à la reprise des négociations entre les deux parties. Nous restons convaincus, en effet, que ces négociations sont la seule voie pratique pour parvenir à une solution pacifique de tous les problèmes issus de la scission du pays et pour favoriser le relâchement de la tension dans cette partie du monde. Fidèle à sa politique, le Zaïre a reconnu les deux Corée et entretient avec l'une et l'autre d'excellentes relations d'amitié et de coopération.

266. En ce qui concerne Chypre, la reprise des pourparlers intercommunautaires nous paraît être une des conditions essentielles pour un règlement juste et équitable de la crise que connaît ce pays. A ce sujet, les Nations Unies, par l'intermédiaire du Secrétaire général, doivent poursuivre leurs efforts pour aider les deux communautés à trouver un terrain d'entente et à créer les conditions d'un retour à la paix.

267. Dès 1945, les puissances coloniales, conformément à la Charte des Nations Unies, se sont engagées à assurer les progrès politiques des peuples des territoires coloniaux

et à développer leur capacité de s'administrer eux-mêmes. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies n'a cessé d'œuvrer pour le respect du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, en tenant compte de leurs aspirations propres et de la primauté de leurs intérêts.

268. La résolution 1514 (XV), du 14 décembre 1960, de l'Assemblée générale, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a proclamé solennellement la nécessité de mettre rapidement un terme au colonialisme et à toutes les pratiques de ségrégation et de discrimination dans le monde.

269. Plus de 20 ans après, nous sommes heureux de constater que plusieurs territoires coloniaux ont accédé à l'indépendance et sont venus grossir les rangs de l'Organisation des Nations Unies, justifiant ainsi sa vocation universelle. C'est là un succès incontestable au crédit de l'Organisation. Malheureusement, il subsiste encore des zones d'ombre à ce tableau, notamment en Afrique australe où une poignée de racistes blancs continue, en dépit de la réprobation internationale, à pratiquer une politique abjecte universellement condamnée en tant que crime contre l'humanité et à priver la majorité noire de la population sud-africaine de ses droits les plus élémentaires, à occuper illégalement la Namibie et à nier aux habitants de ce territoire leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

270. Le refus de l'Afrique du Sud de quitter la Namibie et ses manœuvres dilatoires destinées à retarder l'accession de ce pays à l'indépendance, au mépris des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, constituent un défi inacceptable que la communauté internationale dans son ensemble se doit de relever. Ce régime anachronique est encouragé dans son entêtement et son arrogance par la collaboration économique et militaire dont il continue à bénéficier de la part de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

271. La République du Zaïre considère que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité constitue la seule base de règlement de la question namibienne. Elle réaffirme la responsabilité primordiale qu'assume l'Organisation des Nations Unies sur ce territoire depuis la révocation du mandat sud-africain en 1966.

272. L'occupation continue de la Namibie dont le caractère illégal a été reconnu et affirmé par le Conseil de sécurité, allié au déni des droits fondamentaux du peuple namibien et aux agressions répétées de l'Afrique du Sud contre les Etats voisins, à partir de la Namibie occupée, constitue une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Cela justifie amplement le recours aux mesures globales, efficaces et coercitives en vue de ramener la paix et la stabilité dans cette région.

273. La République du Zaïre, que la géographie et l'histoire lient à l'Afrique australe, attache une grande importance à l'instauration d'un climat de paix et de stabilité en Afrique australe, grâce à l'indépendance rapide de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au maintien de ce climat de paix.

274. Après l'échec à Genève de la conférence préalable à la mise en œuvre du plan des Nations Unies sur la Namibie, le Conseil de sécurité devrait tirer les conséquences de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud tenue à Paris récemment et prendre toutes les mesures nécessaires, telles celles qui ont été préconisées par la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, sur la Namibie [résolution ES-8/2], y compris celles que prévoit le Chapitre VII de la Charte, si ce pays continue à ne pas respecter les résolutions pertinentes des Nations Unies. La République du

Zaïre ne saurait en aucun cas donner sa caution à une approche qui tendrait à privilégier l'Afrique du Sud dans la recherche d'une solution négociée de la question namibienne.

275. A cet égard, le Zaïre réitère son soutien total à la lutte légitime que mène la SWAPO pour l'autodétermination et l'indépendance du peuple namibien, et condamne énergiquement les agressions répétées de l'Afrique du Sud contre les Etats voisins, notamment celle dirigée récemment contre la République sœur d'Angola.

276. Le Zaïre lance un appel à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies afin qu'ils expriment concrètement leur solidarité avec les victimes des actes barbares de l'Afrique du Sud. Nous invitons instamment les pays qui continuent à apporter leur soutien à l'Afrique du Sud à se conformer aux résolutions pertinentes de l'Organisation et à cesser toute forme de collaboration avec le régime minoritaire et illégal de Pretoria.

277. La délégation de la République du Zaïre réaffirme son soutien au peuple opprimé de l'Afrique du Sud ainsi qu'aux mouvements de libération nationale pour la lutte héroïque et juste qu'ils mènent pour recouvrer leur dignité bafouée et leurs droits légitimes.

278. S'agissant du problème du Sahara occidental, le Zaïre se réjouit de constater qu'une fois de plus la sagesse africaine et les vertus du dialogue ont prévalu sur l'esprit de confrontation. Il nous faut ici rendre un hommage mérité à Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc pour le courage politique dont il a fait preuve lors de la dernière Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, et qui a permis une évolution positive dans le sens d'un règlement pacifique du différend.

279. Nous exhortons la communauté internationale à soutenir le processus de règlement pacifique qui a commencé et à s'abstenir de toute initiative susceptible de compromettre l'effort entrepris par l'OUA.

280. L'une des questions importantes qui préoccupe le monde en général et le continent africain en particulier est, sans conteste, celle des réfugiés. Sur 10 millions de réfugiés recensés dans le monde, 5 millions vivent en Afrique dont près d'un million au Zaïre. Outre les souffrances morales et physiques qu'ils endurent, l'accueil, le placement et le reclassement de ces réfugiés grèvent lourdement les maigres ressources de nos jeunes Etats par ailleurs confrontés au problème du développement.

281. La délégation du Zaïre se félicite des efforts réalisés dans le cadre du système des Nations Unies, notamment à travers le HCR, pour apporter une solution d'ensemble à ce problème. La Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui s'est tenue en avril dernier à Genève, a permis à la communauté internationale de prendre conscience de la gravité de ce problème et d'arrêter certaines mesures concrètes en faveur des réfugiés en Afrique.

282. La République du Zaïre exprime toute son appréciation pour l'élan de solidarité dont certains pays ont fait preuve à l'occasion de cette conférence et forme le vœu que la communauté internationale intensifie ses efforts en faveur des réfugiés africains. Nous devons faire preuve d'imagination dans la recherche de solutions d'ensemble à ce problème.

283. La détérioration du climat de confiance dans les relations internationales, et la recherche d'un hypothétique équilibre des forces qui sous-tend toutes les théories de dissuasion, entretient le cycle infernal de la course aux armements. S'il existe une menace d'autodestruction de l'humanité, c'est bien celle d'un holocauste nucléaire. L'humanité vit en effet depuis un certain temps sous une

menace permanente d'anéantissement à cause de la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive que ni les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ni les belles déclarations d'intention des détenteurs de ces armes n'ont pu arrêter.

284. En dépit de la proclamation de la première Décennie du désarmement [*résolution 2602 E (XXIV)*] et du plan d'action adopté à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement [*voir résolution S-10/2*], peu de progrès ont été enregistrés en raison du manque de volonté politique de la part des grandes puissances. Nous pensons que si le désarmement est l'affaire de tous les Etats la responsabilité d'arrêter et d'inverser la course aux armements leur incombe au premier chef.

285. Les Etats dotés d'armes nucléaires doivent également s'engager, par une convention internationale, à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires, notamment ceux qui se sont engagés, par traité, à ne point en acquérir, contre le recours ou la menace du recours à de telles armes.

286. La proclamation par les Nations Unies des zones exemptes d'armes nucléaires est une contribution importante à l'instauration d'un climat de paix et de sécurité dans le monde. Malheureusement, dans la région africaine, la détention de l'arme nucléaire par l'Afrique du Sud grâce à la collaboration de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies vide de son sens la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, car dès l'instant où l'Afrique du Sud, qui est en état d'hostilité déclarée vis-à-vis de nombre d'Etats africains voisins, détient l'arme nucléaire, il n'y a aucune raison d'empêcher d'autres Etats africains d'y avoir accès dans un souci d'autodéfense.

287. La détention d'une telle arme par un Etat qui n'a aucun respect ni pour les règles de conduite internationale admises ni pour les conventions internationales en la matière et qui foule continuellement aux pieds les résolutions de l'Organisation constitue véritablement une menace grave à la paix et à la sécurité de l'Afrique.

288. C'est ici que la question des mesures propres à accroître la confiance dans les relations internationales acquiert toute son importance. Un désarmement général et complet sous contrôle international demeure la condition essentielle pour l'instauration d'un climat général de confiance et la réduction des risques de tension dans le monde.

289. La République du Zaïre a toujours abordé la question du désarmement sous l'angle de la paix, de la sécurité, des mesures propres à accroître la confiance et du développement. En effet, il est reconnu que la course aux armements draine des ressources énormes qui auraient pu utilement être affectées à l'organisation du progrès et à l'amélioration des conditions de vie des millions d'êtres humains sur notre planète.

290. Comme chacun le sait, l'économie mondiale traverse actuellement une période de crise particulièrement grave et sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette crise affecte indistinctement tous les pays quels que soient leurs niveaux de développement économique. La détérioration des termes de l'échange s'aggrave. L'activité industrielle est pratiquement stagnante; l'expansion du commerce mondial s'est ralentie; les déséquilibres des balances des paiements se sont accentués; le chômage et le sous-emploi ne cessent de s'aggraver et les taux élevés d'inflation n'ont pas baissé.

291. Les pays en développement non exportateurs de pétrole, et en particulier ceux du continent africain, le moins économiquement développé de tous les continents, le plus dépendant des économies des pays industrialisés et

par conséquent le plus vulnérable, n'ont pas réalisé des taux de croissance significatifs.

292. Les pays développés demeurent les maîtres du commerce mondial et manipulent à loisir la fixation des prix des matières premières en les maintenant à un taux anormalement bas au détriment des pays exportateurs des produits de base. L'écart entre le pouvoir d'achat des recettes d'exportation de ces pays et celui des biens importés en provenance des pays développés se creuse davantage. Et tout indique que ces tendances négatives vont encore s'accroître.

293. Cette situation, particulièrement préoccupante pour les uns et dramatique pour les autres, appelle une restructuration profonde et urgente des relations économiques internationales actuelles. D'où la nécessité d'une reprise immédiate des négociations globales pour la mise en œuvre effective des mesures relatives à l'établissement du nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable, dans une optique cohérente et intégrée, conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 34/138 de l'Assemblée générale.

294. La Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56] souligne l'urgence des mesures permettant l'élimination rapide de tout obstacle à la libération économique des pays en développement et au lancement de la série des négociations globales des années 80.

295. La délégation zaïroise déplore l'absence de progrès sur le lancement des négociations globales et l'échec des travaux de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qu'elle impute à l'absence de volonté politique de la part des pays industrialisés qui n'ont pas su honorer les engagements pris au titre de la coopération internationale et de l'instauration du nouvel ordre économique international. Il est hautement regrettable que les gouvernements qui, il y a quelques années, s'étaient engagés à promouvoir la cause du développement n'aient pas répondu aux espoirs placés en eux. Il est à espérer que les principaux pays industrialisés, conformément au communiqué publié à l'issue de la réunion au sommet tenue à Ottawa⁷, seront désormais prêts à participer à la préparation d'un processus mutuellement acceptable de négociations globales dans des conditions permettant d'espérer des progrès notables à l'issue de la réunion de Cancun.

296. La République du Zaïre, qui a opté pour une coopération franche, porteuse d'avantages mutuels pour le Nord et le Sud, attache beaucoup de prix au déblocage du dialogue Nord-Sud et au lancement des négociations globales en vue d'aboutir à une nouvelle éthique des relations économiques internationales.

297. Dans le domaine du commerce international, si l'on peut à juste titre se réjouir des progrès accomplis au sein de la CNUCED, notamment en ce qui concerne l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base⁸, les accords sur le cacao, l'étain et le caoutchouc naturel, il n'en reste pas moins vrai que la mise en œuvre intégrale de la résolution 93 (IV) sur le Programme intégré pour les produits de base, adoptée par la CNUCED à Nairobi⁹, résolution à laquelle avaient adhéré tous les Etats Membres, de même que les négociations relatives à l'adoption d'un code de conduite sur le transfert de technologie souffrent encore du manque de volonté politique de la part des pays développés. Beaucoup reste donc à faire.

298. Afin de revaloriser les produits de base, d'en stabiliser les cours et de garantir aux producteurs un revenu rémunérateur et stable mais, par-dessus tout, pour permettre à la CNUCED d'accomplir sa mission première et d'apporter une aide appréciable aux efforts des pays en

développement, nous invitons instamment les pays développés à se départir de leur égoïsme, à cesser leurs atermoiements et à adhérer résolument à l'éthique de la solidarité internationale.

299. La République du Zaïre en appelle à la volonté maintes fois réaffirmée de la communauté internationale pour que des accords portant sur les autres produits de base inclus dans le Programme de Nairobi, notamment le cuivre, le manganèse et les huiles végétales, puissent marquer positivement et rapidement la seconde étape des négociations.

300. S'il est un domaine où la République du Zaïre a besoin d'une intervention spéciale de la communauté internationale, comme l'ont reconnu le Conseil économique et social, la CNUCED et l'Assemblée générale, c'est celui de l'infrastructure des transports.

301. Les résolutions 34/193 et 35/59 de l'Assemblée générale ainsi que la résolution 1981/68 de la deuxième session ordinaire de 1981 du Conseil économique et social relative aux problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés internationaux requièrent une attention urgente. La délégation zaïroise espère que le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de ces résolutions contribuera à accélérer la recherche d'une solution à ce problème.

302. La coopération entre pays en développement est un paramètre fondamental de l'instauration du nouvel ordre économique international. C'est pourquoi tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et toutes les institutions du système des Nations Unies devraient appuyer le Programme d'action élaboré par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas [voir A/36/333], en vue de favoriser les efforts collectifs des pays en développement. Car le renforcement de cette coopération économique contribuera à l'accélération de la croissance économique de ces pays d'une part et à la diminution de leur dépendance et de leur vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur d'autre part.

303. Dans le même ordre d'idées, le Plan d'action de Lagos¹⁰ qui s'intègre au programme d'autonomie collective et individuelle du Groupe des 77 mérite le soutien de la communauté internationale en vue de sa mise en application immédiate. Qu'il me soit donc permis de lancer un appel solennel à tous les Etats Membres de l'Organisation pour qu'ils apportent un appui conséquent à l'OUA dans la mise en œuvre de ce plan.

304. La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui vient de s'achever à Paris a examiné en profondeur les problèmes particuliers des pays les moins avancés auxquels mon pays apporte tout son soutien. Nous espérons que les promesses encourageantes et les engagements pris par certains pays développés au cours de cette importante conférence seront respectés.

305. L'homme a le devoir de conserver et de préserver la nature, pour le maintien de l'équilibre des écosystèmes, équilibre nécessaire à sa propre survie. C'est dans cet esprit que l'Assemblée générale a adopté la résolution 35/7 relative à un projet de charte mondiale de la nature et qu'elle a invité les Etats Membres à conduire leurs activités dans la reconnaissance de l'importance suprême de la protection des systèmes naturels, du maintien de l'équilibre et de la qualité de la nature dans l'intérêt des générations présentes et à venir.

306. La trente-septième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine a adopté à l'unanimité la résolution CM/Res. 852 (XXXVII) que les chefs d'Etat et de gouvernement ont entérinée. Elle recommande l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies du projet de charte mondiale de la nature.

Nous voulons espérer que les recommandations du rapport du Secrétaire général élaboré sur la base des observations des Etats Membres permettront l'adoption de cette charte dans les meilleurs délais.

307. Cette revue des problèmes politiques et économiques majeurs qui secouent notre monde serait incomplète si je ne mentionnais pas l'importante question du droit de la mer dont les négociations semblent marquer le pas.

308. Certaines questions qui figuraient au programme de travail de la dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, et dont on espérait fermement qu'elles seraient couvertes par un consensus général à la reprise de la session à Genève, n'ont pas encore trouvé de solution.

309. Pour les pays en développement producteurs terrestres que nous sommes, il est vital que les questions relatives aux politiques de production et au contrôle de l'exploitation du fond des mers et des océans trouvent une solution satisfaisante.

310. C'est ici le lieu de rappeler que le fond des mers et des océans constitue le patrimoine commun de l'humanité et que leur exploitation doit tenir particulièrement compte des intérêts des pays en développement.

311. Nul n'ignore que le fond des mers et des océans recèle des ressources minérales innombrables sous forme de nodules polymétalliques contenant du cobalt, du cuivre, du nickel, du manganèse, etc., et qu'une production désordonnée serait hautement préjudiciable aux intérêts évidents des pays producteurs terrestres de ces mêmes substances en même temps qu'elle bouleverserait la structure du marché international et les cours de ces produits.

312. La délégation zairoise forme le vœu que des mécanismes adéquats seront trouvés en vue de sauvegarder les intérêts vitaux des pays en développement producteurs terrestres et que le projet de convention sur le droit de la mer sera adopté dans les délais prescrits.

313. Tels sont les problèmes cruciaux sur lesquels la délégation zairoise souhaiterait que les présentes assises se penchent avec une attention toute particulière.

314. Sur le plan politique, nous avons stigmatisé le climat d'insécurité généralisé, d'incertitude et de désarroi grandissants dans le monde, la violation des normes admises de conduite internationale et des principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, la course aux armements, les ambitions expansionnistes des grandes puissances et l'escalade des conflits à travers le monde.

315. Sur le plan économique, les aspirations des pays du tiers monde restent encore sans écho, l'écart entre le Nord et le Sud se creuse davantage et l'instauration du nouvel ordre économique international continue à se heurter aux résistances des pays nantis.

316. En dépit de ce sombre tableau sur les perspectives de l'humanité, je réaffirme la foi inébranlable de la République du Zaïre dans les idéaux et les principes de la Charte des Nations Unies, cadre idéal de concertation permanente et de dialogue pour la solution des problèmes du monde. Je tiens à souligner le rôle combien primordial que l'Organisation des Nations Unies doit jouer dans le règlement des différends, l'atténuation des tensions internationales et la promotion des conditions propices au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au progrès et au développement des nations et des peuples.

317. M. DONT SOP (République-Unie du Cameroun) : La délégation camerounaise que j'ai l'honneur de conduire se félicite grandement de l'élection de M. Kittani à la présidence de cette trente-sixième session de l'Assemblée générale. Ce succès, sans contredit, honore ses qualités

d'homme et de diplomate rompu aux questions internationales. Il honore également son pays, l'Iraq, membre de notre grande famille des pays non alignés qui entretient avec le mien, la République-Unie du Cameroun, une coopération fructueuse. Nous sommes persuadés que, sous son égide, nos travaux seront menés à bonne fin.

318. Il nous plaît aussi de saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude au prédécesseur du Président, M. von Wechmar, pour l'autorité, la compétence et le courage avec lesquels il a dirigé les travaux de la trente-cinquième session et de la session extraordinaire d'urgence consacrée à la Namibie.

319. Je voudrais enfin rendre un hommage tout spécial et bien mérité au Secrétaire général. Mon gouvernement lui sait gré des efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer avec beaucoup d'abnégation et de discrétion dans l'exercice de ses difficiles fonctions pour trouver des réponses aux multiples problèmes de notre temps.

320. Nous saluons en outre l'avènement de Vanuatu à l'indépendance et à la souveraineté internationale et son admission comme 155^e Membre de l'Organisation. La République-Unie du Cameroun a eu le privilège d'être associée à la phase décisive consacrant l'indépendance de ce pays avec lequel il a déjà jeté les bases d'une coopération fraternelle.

321. Nous sommes heureux également de féliciter le Belize pour son accession à l'indépendance et de lui souhaiter une chaleureuse bienvenue au sein de l'Organisation.

322. La trente-sixième session de l'Assemblée générale se réunit à un moment où la situation mondiale inspire de profondes inquiétudes en raison de la résurgence de l'esprit de confrontation dans les relations Est-Ouest, de la méfiance, de la tension générale et de l'incertitude qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

323. Cette polarisation dangereuse porte atteinte aux principes essentiels de coexistence pacifique, de tolérance mutuelle et de coopération consacrés par la Charte et dont procède la politique de non-alignement à laquelle adhèrent la République-Unie du Cameroun et la grande majorité des membres de la communauté internationale.

324. Cette lutte intensive pour les sphères d'influence et les matières premières relègue au second plan, en même temps qu'elle les contrarie, les aspirations légitimes et impatientes des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à de meilleures conditions de vie et à la pleine maîtrise de leur destin.

325. Est-il encore besoin de rappeler ici que leur dimension humaine, le poids de leurs richesses naturelles et de leurs potentialités économiques sont devenus une donnée majeure de notre temps, et qu'il est approprié que ces peuples revendiquent une répartition équitable des richesses du monde dans le cadre d'un ordre international fondamentalement rénové, donnant à tous, et notamment aux plus déshérités, des chances égales d'accès au bien-être et au bonheur.

326. Il n'empêche que le fort courant d'idées favorables à cette mutation nécessaire se heurte à des oppositions de la part de certaines nations favorisées par le déliquescence système économique et monétaire actuel.

327. L'analyse schématique de l'environnement économique international montre que, malgré des projections prévoyant une légère amélioration pour certains pays, le climat économique global reste marqué par ces mêmes oppositions, le conservatisme croissant et le renforcement des mesures protectionnistes dans les pays industrialisés. En effet, la crise actuelle a pris des dimensions sans précédent comme le démontrent le déséquilibre accru dans les balances de paiements, le ralentissement substantiel de l'activité et de la croissance, la détérioration des termes de

l'échange, le chômage et le sous-emploi, l'inflation et l'accroissement de la dette extérieure des pays en développement ainsi que la précarité et l'insuffisance des approvisionnements alimentaires.

328. Les vraies victimes de la crise sont les pays en développement dont les économies fragiles n'entrevoient pas de reprise dans un futur immédiat. C'est à juste titre que, parlant de cette situation dans son excellent rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général déclare :

« En 1980, le revenu par habitant de la grande majorité des pays en développement a, en fait, diminué et il n'est pas encore exclu que cette diminution se soit poursuivie pendant l'année 1981.

« Une telle situation de stagnation, voire d'aggravation de la pauvreté, est absolument inacceptable. Elle porte en elle les germes de tension et de troubles généralisés qui constituent, en dernière analyse, une menace pour la paix et la stabilité du monde. » [Voir A/36/1, sect. VI.]

329. De l'avis de ma délégation, l'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, malgré ses faiblesses et ses insuffisances que nous avons déjà eu l'occasion de relever, pourrait contribuer efficacement à soutenir les efforts des pays en développement, à condition que ses objectifs soient catalysés par le succès des négociations globales.

330. Or le lancement de ces négociations, dont le principe a fait l'objet d'un consensus dans le cadre de la résolution 34/138, demeure bloqué par les attermoissements injustifiés d'une minorité de pays industrialisés qui témoignent ainsi de leur attachement excessif à l'archaïque système que nous connaissons.

331. Mon pays, quant à lui, réaffirme son soutien à la proposition du Groupe des 77 relative à un système centralisé de négociations ouvert à la participation de tous les Etats et chargé de prendre les décisions essentielles dans tous les domaines : matières premières, commerce, énergie, alimentation, monnaie, finances et développement.

332. Nous espérons vivement que les importantes initiatives entreprises cette année à Caracas et à Ottawa se poursuivront dans un esprit nouveau lors de la prochaine rencontre à Cancún. Nous souhaitons qu'il permette de débloquent enfin ce dialogue Nord-Sud. Il serait regrettable que cette rencontre à un si haut niveau déçoive encore les espoirs d'un monde en proie à toutes les turbulences et à l'incertitude et qui ressent le besoin impérieux de renforcer la solidarité et l'interdépendance entre les nations comme une condition nécessaire à sa survie.

333. Ce même esprit devrait, au printemps prochain à New York, inspirer toutes les délégations à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, pour permettre aux négociations qui durent depuis plus de huit ans de déboucher enfin sur la conclusion d'un accord général. A cet égard, nous pensons que le projet de convention actuel représente le meilleur compromis possible, c'est-à-dire un ensemble qui préserve de manière équitable les intérêts de tous, riches et pauvres, et sauvegarde au mieux le principe selon lequel la mer est le patrimoine commun de l'humanité tout entière.

334. La détérioration actuelle du processus de détente a, en Afrique, des conséquences néfastes sur les efforts déployés en vue de résoudre les problèmes de la Namibie, de l'*apartheid* et de la discrimination raciale. Aujourd'hui plus qu'hier les données essentielles de ces problèmes se trouvent fondamentalement dénaturées dans la mesure où les grandes puissances marginalisent les nobles idéaux de liberté et de dignité pour lesquels les peuples concernés luttent, au profit de leurs privilèges hégémoniques ou de

ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « consensus stratégique ».

335. Cette attitude qui doit être dénoncée est à l'origine de l'impasse et de la confusion qui règnent à l'heure actuelle à propos de la question de Namibie. Les tentatives d'amalgame faites par l'Afrique du Sud à ce sujet sont particulièrement significatives. Au demeurant, le régime de Pretoria se prévaut de cet amalgame abusif pour continuer de s'opposer à la mise en œuvre du plan des Nations Unies sur la Namibie qu'il a pourtant solennellement accepté et pour, en outre, multiplier ses agressions contre les pays voisins.

336. Il est à déplorer que cette attitude du régime raciste soit appuyée par certaines des puissances mêmes qui ont œuvré à l'élaboration et à l'adoption du plan de règlement précité et qui, de surcroît, ont, selon la Charte des Nations Unies, des responsabilités particulières dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

337. Le problème namibien, est-il encore besoin de le rappeler, est essentiellement un problème de décolonisation qui doit être examiné dans le cadre de la résolution 1514 (XV) et dont la solution pacifique réside dans la mise en œuvre urgente de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. A ce sujet, tout en nous félicitant de la récente déclaration des cinq membres du groupe de contact occidental réaffirmant leur détermination de poursuivre leurs efforts pour parvenir sans retard à une solution pacifique du problème namibien, nous souhaitons que ces initiatives ne puissent en aucune façon ni escamoter le rôle des Nations Unies, seule autorité légale en Namibie, ni priver le peuple namibien de son droit imprescriptible au libre choix de ses institutions nationales.

338. Nous réitérons notre solidarité aux pays de première ligne et en particulier à la République populaire d'Angola dont la détermination de faire triompher la noble cause de libération du continent africain du dernier bastion du colonialisme, de l'*apartheid* et de la discrimination raciale n'a pas été infléchie par les agressions répétées du régime raciste de Pretoria.

339. Si la Namibie constitue, à l'heure actuelle, le « point de focalisation » de l'attention de la communauté internationale, elle ne doit pas nous faire oublier qu'en Afrique du Sud même plus de 18 millions de Noirs continuent d'être soumis à l'une des formes les plus inhumaines d'oppression par une minorité de racistes blancs qui ont érigé l'*apartheid* et la discrimination raciale en système de gouvernement.

340. Les efforts de la communauté internationale tendant à l'éradication totale de ce fléau sont constamment contrecarrés par de nouvelles mesures de radicalisation du système d'*apartheid* prises et appliquées en toute impunité par l'Afrique du Sud avec la complaisance de puissants intérêts étrangers.

341. Depuis quelque temps, nous assistons, de la part de certaines puissances liées par des intérêts économiques et géostratégiques avec l'Afrique du Sud, à une évaluation extrêmement dangereuse de la situation en Afrique australe qui tend à minimiser la persistance de l'*apartheid* et de la discrimination raciale. Dès lors, faut-il encore s'étonner des multiples tentatives de réhabilitation de l'Afrique du Sud sur le plan international?

342. Il convient de dénoncer cette orientation dont le but est de détourner l'attention de la communauté internationale de la cruelle réalité de la situation qui prévaut au pays de l'*apartheid*. De telles tentatives de démobilité ne peuvent qu'ajouter aux sacrifices et aux souffrances du peuple opprimé d'Afrique du Sud.

343. L'Organisation, qui a déjà condamné l'*apartheid* comme étant un crime contre l'humanité, se doit de réaf-

firmer et d'accroître son soutien à la lutte que mène le peuple sud-africain au nom de la dignité humaine. A cet égard, tout doit être mis en œuvre pour que les mesures jusqu'ici adoptées par la communauté internationale pour combattre l'*apartheid* et la discrimination raciale soient effectivement appliquées par tous les Etats.

344. En dépit de la volonté maintes fois affirmée des gouvernements africains de se consacrer à la maîtrise du développement économique et social, comme en témoigne la session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue l'année dernière à Lagos et qui était consacrée aux questions économiques, force est de constater que la situation politique de notre continent demeure préoccupante et constitue un obstacle à la réalisation de cet objectif fondamental.

345. Enjeu des rivalités Est-Ouest qui se traduisent par des manœuvres de déstabilisation, la multiplication et la persistance des foyers de tension, l'Afrique se trouve ainsi malgré elle entraînée dans un engrenage où les objectifs de développement et de coopération économique sont de plus en plus sacrifiés au profit des impératifs de défense. Il est à craindre que, si cette situation qui est exacerbée par la crise économique mondiale devait persister, l'indépendance de nos Etats ne s'en trouve compromise.

346. Nous estimons, pour notre part, qu'il est de la plus grande urgence d'inverser cette tendance par une nouvelle approche des problèmes de notre continent qui soit fondée davantage sur les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, du bon voisinage, de la coexistence pacifique et de la coopération mutuelle. Ce sont du reste ces principes, consacrés entre autres par la Charte des Nations Unies et celle de l'OUA, qui guident l'attitude de la République-Unie du Cameroun dans ses relations avec d'autres pays et dans la recherche des solutions aux problèmes auxquels l'Afrique se trouve confrontée.

347. A ce propos, il nous plaît de saluer à nouveau l'élan de solidarité récemment manifesté par la communauté internationale au cours de la première Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui a eu lieu à Genève. Il va sans dire que les résultats enregistrés au cours de ses assises contribueront à l'allègement des souffrances des 5 millions d'hommes et de femmes victimes de conflits et de calamités de toutes sortes. Cette conférence constitue un premier pas appréciable dans la mobilisation des efforts en vue de trouver une solution au problème préoccupant des réfugiés.

348. Au Moyen-Orient, la situation demeure instable et potentiellement explosive en raison de la persistance du climat de haine, des tensions et des confrontations armées qui embrasent les pays de la région depuis plus de trois décennies. En juin dernier, le Conseil de sécurité a souligné le danger d'un tel état de choses en adoptant à l'unanimité la résolution 487 (1981) qui condamne la destruction des installations nucléaires de l'Iraq par les forces israéliennes.

349. Pour éviter que le conflit qui sévit dans cette région d'une extrême sensibilité ne se transforme en catastrophe mondiale, il est de la plus grande importance que nous nous en tenions tous aux principes de la Charte en vue du règlement pacifique des différends et que toutes les parties acceptent enfin d'appliquer les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

350. Cela implique d'abord qu'Israël, qui a, comme les autres Etats de la région, le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, se retire de tous les territoires arabes occupés depuis 1967,

y compris Jérusalem, et reconnaisse les droits inaliénables du peuple palestinien représenté par l'OLP, y compris son droit à une patrie en Palestine arabe.

351. La République-Unie du Cameroun est convaincue qu'il est grand temps que la voix de la raison et du réalisme soit entendue par toutes les parties qui s'affrontent dans cette région à l'aide de moyens militaires de plus en plus impressionnants, qu'elles réalisent que la violence est essentiellement destructive et vaine, et que le chemin de la paix et de la prospérité passe nécessairement par la négociation et la coopération.

352. C'est également à la négociation que devraient recourir les Gouvernements de l'Iraq et de l'Iran pour mettre un terme au conflit armé qui les oppose depuis plus d'une année et qui impose à leurs peuples des souffrances et des sacrifices indicibles. Nous souhaitons vivement que les dirigeants des deux pays prennent en considération l'appel pressant que leur a lancé la communauté internationale et répondent favorablement aux efforts de médiation que déploient les Nations Unies, les pays non alignés et la Conférence islamique pour le retour à la paix. Cela implique aussi que les grandes puissances fassent montre de retenue et s'abstiennent de toute immixtion dans ce conflit. Nous savons, en effet, dans quelle complexité s'enlisent les différends à caractère régional dès lors que viennent s'y greffer les ambitions antagonistes des grandes puissances et leurs rivalités hégémonistes.

353. Tel est le cas en Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest. Au Kampuchea, la situation demeure dans l'impasse étant donné la complexité des problèmes qui sont les siens, qu'il s'agisse de la violation des principes de la Charte ou de la tragique dimension humaine qui en est la conséquence. Aucune solution pacifique de cette question n'est envisageable sans la participation des superpuissances dont les ambitions et les rivalités perturbent la paix et la stabilité dans cette partie du monde. C'est pourquoi nous devons déplorer l'occasion manquée de la dernière conférence internationale qui s'est tenue ici, à New York, et qui a pris, hélas, la forme d'un monologue, du fait de l'absence de certains des principaux interlocuteurs. Nous espérons néanmoins que le mécanisme de consultation permanente qui a été institué à cette occasion permettra de renouer le dialogue entre toutes les parties intéressées afin de donner au peuple du Kampuchea la possibilité réelle de choisir librement et souverainement ses institutions nationales.

354. Une telle possibilité devrait également être donnée au peuple afghan, conformément aux vœux maintes fois exprimés par la communauté internationale. Nous suivons avec intérêt les efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant personnel pour dégager les éléments d'une solution pacifique de cette question, qui préoccupe au plus haut point la communauté internationale parce qu'elle compromet gravement la détente et qu'elle touche à l'essence même de la Charte.

355. L'attachement bien connu de mon pays aux principes du bon voisinage, du non-recours à la force dans les relations internationales et du règlement pacifique des différends dicte son attitude à l'égard de ce problème.

356. Notre fidélité à ces principes nous incite à réitérer notre appel aux peuples divisés de Chypre et de Corée en vue d'une reprise d'un dialogue constructif, en dehors de toute ingérence extérieure.

357. On ne dira jamais assez à quel point la multiplication et la persistance de ces conflits régionaux, que favorisent les ambitions des superpuissances, entravent la coopération économique et sociale, tout en alimentant la course aux armements.

358. La détérioration de la détente en raison de l'intensification de la rivalité Est-Ouest depuis deux ans a inversé,

sinon gelé, les efforts déployés jusque-là pour promouvoir le processus d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace par la mise en œuvre de mesures spécifiques telles que la réduction des budgets militaires, surtout aux grandes puissances, et l'affectation des ressources ainsi libérées à l'aide aux pays en voie de développement. Par ailleurs, s'agissant de la limitation des armes stratégiques, le renvoi *sine die* de la ratification du traité SALT-II ainsi que des consultations relatives au lancement des négociations SALT-III s'inscrit dans le cadre de ce durcissement attesté par le relèvement général des budgets de défense, dont l'accroissement atteint cette année un niveau rarement égalé en temps de paix.

359. Par ailleurs, en raison de l'incertitude, des tensions, de l'instabilité et des conflits qui caractérisent la situation dans le tiers monde, l'impératif de la sécurité conduit les Etats à consacrer également des sommes importantes aux dépenses militaires.

360. La République-Unie du Cameroun souhaite que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement, en 1982, vienne raviver les espoirs qu'avait déjà suscités la session extraordinaire de 1978, et contribue à créer parmi les Etats Membres une volonté nouvelle de commencer à mettre en œuvre les recommandations de l'Assemblée générale.

361. A cet égard, nous souhaitons que soit renforcé le rôle des Nations Unies, dont la vocation première est de contribuer à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Cela implique que l'Organisation soit dotée de moyens de plus en plus accrus, que ses organes, ses structures et son fonctionnement soient constamment améliorés et revitalisés, et qu'elle puisse s'appuyer sur la volonté politique ferme et affirmée de ses Membres, surtout de ceux auxquels la Charte confère des responsabilités particulières dans les relations internationales.

362. Il est donc urgent que puisse se concrétiser notre quête maintes fois réitérée d'une démocratisation des relations internationales qui favorise la création des conditions susceptibles de promouvoir une participation égale de tous les Etats au fonctionnement et au processus de décision des instances de l'Organisation.

363. De par sa vocation d'universalité, l'Organisation des Nations Unies, qui est avant tout un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes, constitue le seul forum de concertation et de dialogue où tous les Etats, grands et petits, riches et pauvres, peuvent, dans le respect mutuel de leurs différences, œuvrer ensemble pour le bien commun de l'humanité.

364. C'est pourquoi la République-Unie du Cameroun, qui croit fermement aux idéaux de paix, de justice et de liberté — conditions premières de tout développement économique et social et du bien-être de tous les peuples —, réaffirme sa foi dans l'Organisation et sa volonté d'apporter, à sa mesure, une contribution efficace à la réalisation de ses nobles objectifs.

365. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

366. M. MALMIERCA (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Il y a 21 ans, le 28 septembre 1960, ont été constitués à Cuba les Comités de défense de la révolution. C'était la réponse de notre peuple aux agressions, aux sabotages et aux menaces de l'impérialisme et de ses serviteurs. Vingt et un ans après, le peuple de Cuba est plus fort et plus décidé que jamais à défendre sa révolution et à rejeter toute agression.

367. La presse nord-américaine nous a informés la semaine dernière de la décision du Gouvernement des Etats-Unis de lancer une nouvelle agression contre Cuba,

consistant à créer une station de radio chargée d'organiser toutes sortes de programmes destinés à susciter le mécontentement à l'intérieur de Cuba et à déstabiliser notre gouvernement.

368. Il s'agit là d'une nouvelle agression et d'une nouvelle preuve de l'attitude de provocation et d'agression du Gouvernement des Etats-Unis.

369. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il ne faut se faire aucune illusion quant aux résultats de cette nouvelle violation des normes des relations internationales. Cuba ne fera pas machine arrière. Cuba ne se laissera pas impressionner. Cuba rejettera toutes les agressions. Cuba ne restera ni muet ni passif.

370. La nouvelle Administration des Etats-Unis ne prétend négocier sur aucun point si ce n'est dans des conditions qui garantissent sa supériorité en tous domaines. Dans le domaine militaire, elle réclame comme condition qu'on reconnaisse sa suprématie en matière d'armements. Dans le domaine économique, elle veut que le monde dans son ensemble accepte l'application dans les relations économiques internationales des principes qui ont jeté l'économie des Etats-Unis dans la situation de crise actuelle, où les pauvres sont encore plus pauvres et les riches encore plus riches. Aux Nations Unies, elle rejette les projets de convention sur le droit de la mer, projets que ses négociateurs ont acceptés. Elle compromet la prochaine conférence de Cancún alors que celle-ci n'a pas encore commencé, s'érigant en arbitre suprême pour en désigner les participants. Enfin, elle empêche qu'une décision ne soit prise au sujet du lieu de réunion de la sixième session de la CNUCED.

371. Tant que le Gouvernement des Etats-Unis persistera dans sa position actuelle, les travaux des Nations Unies et l'Organisation elle-même seront en état de crise, parce qu'il n'est pas possible de faire coexister la coopération et le dialogue dans le monde avec la politique hégémonique et belliciste pratiquée par ce gouvernement.

372. Nous avons parlé dans notre intervention [12^e séance] de ceux qu'on peut mettre dans le même sac et qui se laissent guider par les impérialistes : Stroessner, Pinochet et Herrera Campíns. Leurs répliques à nos paroles nous les ont montrés de nouveau unis, tels le maître et ses serviteurs. Comme dirait notre poète national, Nicolás Guillén, l'un commande et les autres sont commandés.

373. Le représentant des Etats-Unis n'a parlé que de l'une des accusations formulées par notre délégation, sans répondre à l'aspect essentiel de notre demande. Nous considérons par conséquent qu'il admet que tout le reste est valable.

374. Quant à l'allégation qu'il prétend réfuter, nous rappelons les données fournies par l'OMS, à savoir que ni dans les 30 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine où servent plus de 20 000 techniciens civils cubains, ni dans les pays où nos combattants internationalistes fournissent leur aide aux pays non alignés, n'existe le virus n° 2 qui provoque la dengue hémorragique.

375. Nous attendons toujours la réponse du Gouvernement des Etats-Unis à la question posée par le président Fidel Castro le 26 juillet de cette année et qui a été formulée à nouveau devant l'Assemblée [*ibid.*] pour savoir s'il avait été interdit ou non à la Central Intelligence Agency [CIA] de recourir à la guerre biologique contre Cuba. Qu'il réponde ! Qu'il dise si on le lui avait interdit ou non, ou alors qu'il accepte l'infamie en silence.

376. La domination néocoloniale yankee nous a laissés en présence d'une économie semi-féodale, avec 600 000 chômeurs, un million d'adultes analphabètes et une espérance de vie de 55 ans. Au cours de ces 20 dernières années, nous avons subi des invasions militaires, le blocus économique des Etats-Unis — y compris les aliments et

les médicaments —, des sabotages de tous genres, et nous sommes victimes aujourd'hui de la guerre biologique.

377. En dépit des agressions subies, le chômage et l'analphabétisme ont été éliminés à Cuba. Tous les enfants vont à l'école. Dans une année, le nombre des étudiants d'université qui obtiennent leur diplôme est plus élevé que le nombre total des élèves qu'il y avait dans le pays il y a 22 ans. Nous avons un médecin pour 622 habitants et l'espérance de vie dépasse 70 ans.

378. Pour démentir une autre des fausses déclarations du représentant des Etats-Unis, il suffira de donner quelques chiffres. Pendant la période quinquennale 1976-1980, le produit social global de Cuba a augmenté de 4 p. 100 par an, la productivité du travail de 3,4 p. 100, la production agricole de 3,5 p. 100 et l'industrie de base de 5 p. 100. La production sucrière, au cours de ces cinq années, a augmenté de 25 p. 100, les transports de 31 p. 100, l'industrie légère de 23 p. 100, la pêche de 29 p. 100 et l'industrie alimentaire de 14 p. 100.

379. Conformément aux statistiques divulguées en 1979 par les publications internationales et qui ont trait aux indices de santé et d'alimentation de divers pays, des comparaisons révélatrices peuvent être faites. La consommation de calories par habitant et par jour en Haïti était de 1 700; au Guatemala, de 1 988; au Pérou, de 2 350; au Venezuela, de 2 388 et à Cuba, de 2 727. La consommation de grammes de protéines par habitant et par jour était en Haïti de 41; au Guatemala, de 52,7; au Venezuela, de 62,6; au Pérou, de 64 et à Cuba, de 70,1.

380. Les résultats des efforts réalisés apparaissent également à la lecture des données concernant la santé publique; en dépit du blocus des Etats-Unis qui s'applique également aux médicaments, en dépit de l'exode organisé de milliers de médecins cubains vers les Etats-Unis, Cuba peut présenter les indices de santé les plus élevés de l'Amérique latine. La mortalité infantile s'est élevée à 94,3 p. 1 000 nouveau-nés au Paraguay, à 80,7 p. 1 000 au Guatemala, à 72,4 p. 1 000 au Pérou, à 63,3 p. 1 000 au Chili, à 43,7 p. 1 000 au Venezuela et à 19,3 p. 1 000 à Cuba. Le pourcentage de décès dus à des maladies infectieuses et parasitaires s'est élevé, en 1976, à 62,5 p. 100 au Guatemala, à 54,2 p. 100 au Pérou, à 44,5 p. 100 au Honduras, à 38,6 p. 100 en El Salvador, à 24,6 p. 100 au Venezuela, à 24,5 p. 100 au Chili et à 2,1 p. 100 à Cuba.

381. Telles sont les données. En dernier lieu, nous pourrions citer à nouveau, à l'intention du représentant des Etats-Unis, deux proverbes de Salomon :

« Mieux vaut peu, avec la justice,

« Que de grands revenus, avec l'injustice. »

« Celui qui marche dans l'intégrité marche avec assurance,

« Mais celui qui prend des voies tortueuses sera découvert. »

382. Quant aux jappements de roquet du doyen des tyranneaux de l'Amérique latine, vieux pantin miteux des tréteaux impérialistes, hôte et fossoyeur de son collègue Somoza, nous pouvons nous assurer que ses propos ne nous ont jamais intéressés et ne nous intéresseront jamais. Le jour viendra où nous serrons les mains fraternelles des véritables représentants du peuple paraguayen.

383. Enfin, nous tenons à dire que les études linguistiques ont montré que le terme « Cuba » avait diverses origines possibles; c'est ainsi que dans l'idiome guarao, parlé par des tribus du Venezuela, il apparaît que le mot Cuba signifie « tirer avec une arme en faisant mouche ». Il semble, d'après la réaction de certaines délégations, à la suite de notre intervention à l'Assemblée générale, que les Guajiros vénézuéliens ont raison et que nos paroles ont atteint leur but.

384. M. MAHALLATI SHIRAZI (Iran) [interprétation de l'anglais] : Dans l'exercice de son droit de réponse, la délégation de la République islamique d'Iran repousse catégoriquement les allégations faites devant l'Assemblée par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq le 25 septembre dernier [14^e séance], et voudrait tirer certains faits au clair. La teneur de la déclaration de M. Hammadi au sujet de la République islamique d'Iran ne s'écarte pas du raisonnement utilisé habituellement par l'appareil de propagande de M. Saddam Hussein. Le fait qu'elle a été présentée à l'Assemblée est à déplorer, nous semble-t-il, car cela revient à sous-estimer la capacité de la communauté internationale d'établir une distinction entre le rêve et la réalité. C'est insulter l'intelligence de cette audience que d'affirmer que l'Iran est l'agresseur. Cela est non seulement un gros mensonge, mais c'est un mensonge peu habile.

385. Indépendamment des allégations iraqiennes, le fait est que, le 22 septembre 1980, c'est bien l'Iraq qui a commencé sa guerre d'agression en bafouant l'intégrité territoriale de l'Iran, malgré l'existence d'un traité de frontière entre les deux pays, signé en 1975 par les mêmes personnes aujourd'hui au pouvoir en Iraq; c'est bien l'Iraq qui cherche à imposer à l'Iran une solution inacceptable, en contradiction flagrante avec le principe du non-recours à la force dans les relations internationales. Les faits sont si évidents que même le genre de journaux que M. Hammadi tient en si haute estime et qu'il cite si souvent ont, à maintes reprises, qualifié l'Iraq d'« agresseur », et c'est le moins qu'il mérite. Comment peut-on croire qu'un pays accusé d'intentions agressives mettrait fin à ses accords de défense, réduirait son budget militaire, diminuerait la durée de son service militaire et annulerait tous ses accords de livraison d'armes? Tout spécialiste militaire peut attester que, contrairement aux allégations iraqiennes selon lesquelles l'Iran aurait déclenché les hostilités, ce sont bien les forces armées iraniennes qui ont été prises par surprise par l'attaque inopinée de l'Iraq, ce qui explique la rapide pénétration des forces iraqiennes en Iran au cours de la première semaine de la guerre.

386. En fait, l'invasion de l'Iran par l'Iraq à ce moment délicat va bien au-delà d'un simple opportunisme de la part du régime de Bagdad. Il n'est pas difficile de voir qui serait le bénéficiaire d'une action militaire menée contre la jeune révolution iranienne qui a libéré ce pays des griffes de l'impérialisme américain.

387. N'y a-t-il pas de meilleure preuve de la collaboration de l'Iraq avec l'impérialisme des Etats-Unis que l'accord intervenu dans la coulisse entre M. Hammadi et le représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies pour empêcher le Conseil de sécurité de prendre des mesures coercitives contre Israël pour l'attaque que celui-ci avait lancée sur les installations nucléaires iraqiennes?

388. En dépit des déclarations virulentes des dirigeants du régime iraqien, ce régime qui se proclame à la pointe du mouvement antisioniste non seulement n'a monté aucune action sérieuse contre Israël, mais a également refusé de réagir contre l'agression militaire lancée par Israël contre sa propre capitale. Et cependant, l'année dernière, l'Iraq a concentré son effort de guerre sur la destruction de zones résidentielles en Iran et sur le massacre de civils en employant aveuglement et intensément de l'artillerie à longue portée et des missiles sol-sol. Si nos civils martyrs ne peuvent parler de cette agression brutale, nos cités ravagées, nos terres occupées et 2 millions et demi de réfugiés en attestent.

389. Quant à l'allégation de M. Hammadi concernant la campagne de propagande montée à propos de la question de l'assistance militaire israélienne à l'Iran, qu'il fonde sur

des déclarations faites aux Etats-Unis et ailleurs par les ennemis acharnés de la révolution iranienne, il suffira à ma délégation de citer le représentant de l'OLP à Téhéran en ce qui concerne cette question : « Cela s'inscrit dans le cadre d'un large complot ourdi par les milieux impérialistes et sionistes pour discréditer la révolution islamique de l'Iran. »

390. L'objectif central de la révolution islamique en Iran est le renforcement de la solidarité islamique contre le sionisme et l'unité des peuples opprimés du monde contre l'impérialisme. Le régime de Saddam s'efforce en vain d'interpréter sa guerre d'agression contre l'Iran comme une guerre entre Arabes et Persans, rompant ainsi le front musulman uni contre le sionisme, à l'heure même où l'Iran est engagé dans sa lutte la plus sérieuse contre l'impérialisme. C'est exactement, en fait, ce que l'impérialisme et le sionisme international s'efforcent de réaliser dans la région.

391. En outre, l'Iraq accuse la révolution iranienne, qui met l'accent sur l'unité islamique indépendamment de la race, d'être un mouvement raciste, alors que l'argument selon lequel l'Iraq mène une guerre arabe contre les Persans est en soi une vaine tentative d'introduire un élément raciste dans un conflit non racial. C'est précisément pourquoi l'Iraq et le sionisme ont des caractéristiques racistes communes.

392. Maintenant que la nation iranienne, s'inspirant des principes de l'Islam, a réduit à néant l'aventure militaire iraquienne à la surprise de tous les spécialistes militaires, puisse le régime de l'Iraq être conscient que les aventures militaires ne conduiront pas à une paix vraiment honorable. L'Iran a toujours souhaité la paix, mais nous n'acceptons pas un processus de paix qui mette l'agresseur et la victime sur un pied d'égalité. Tout effort en faveur de la paix ne saurait porter des fruits qu'après le retrait complet de l'Iraq du territoire iranien. En attendant que cette condition soit remplie, le peuple iranien poursuivra sa juste guerre de libération avec la même détermination que celle qu'il a manifestée jusqu'à ce jour.

393. M. HING UN (Kampuchea démocratique) : Il n'est pas dans mon intention de répondre au représentant du Laos qui n'est que la voix de son maître. En effet, il a perdu toute âme nationale depuis que son pays, hélas, est devenu une province vietnamienne — depuis 1977.

394. Ce matin [15^e séance], le Ministre des affaires étrangères de l'Inde s'est permis de traiter de la question du Kampuchea en moralisateur et en défenseur du peuple du Kampuchea et des principes de la Charte des Nations Unies et du non-alignement.

395. Tout d'abord, ma délégation ne peut que regretter cette façon alignée de l'Inde d'analyser le problème du Kampuchea et de se donner le beau rôle. En fait, tout le monde sait que le Gouvernement de New Delhi se pose en avocat d'une cause perdue, condamnée par les Nations Unies et le mouvement des pays non alignés lui-même. Alors que les Nations Unies, fidèles aux principes de la Charte, continuent à condamner la guerre d'agression vietnamienne et à rejeter le régime vietnamien installé à Phnom Penh, ainsi que les manœuvres perfides des expansionnistes vietnamiens visant à légaliser leur invasion et leur occupation du Kampuchea par plus de 250 000 soldats vietnamiens, seule l'Inde, parmi les membres fondateurs du mouvement des pays non alignés, s'est rangée du côté des expansionnistes vietnamiens et soutient leur politique d'agression dirigée contre les pays de l'Asie du Sud-Est. C'est pour cette raison que l'Inde se trouve singulièrement isolée dans la communauté des nations asiatiques.

396. Bien plus, l'Inde reconnaît le régime vietnamien de Phnom Penh comme représentant du peuple du Kampu-

chea. C'est là la preuve évidente de sa complicité avec les expansionnistes vietnamiens qui, comme l'on sait, sont les véritables souverains et maîtres de ce régime qui n'est que l'ombre de l'armée vietnamienne et qui s'écroulera le jour où cette dernière se retirera du Kampuchea. Par conséquent, il est tout à fait ironique et grotesque de voir le chef de la diplomatie indienne faire semblant, à cette tribune, de réclamer le retrait des troupes d'agression pour, soi disant, assurer le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats de la région, y compris le Kampuchea.

397. Il est vrai que ce n'est là qu'une clause de style pour permettre à son auteur de se donner une apparence de non-alignement.

398. Enfin, ma délégation pense qu'en matière d'ingérence et d'intervention des puissances étrangères dans la région le Gouvernement indien, en appuyant la cause des expansionnistes vietnamiens, a donné un illustre exemple de ces ingérences et interventions.

399. M. AL-QAYSI (Iraq) [interprétation de l'anglais] : Le représentant de l'Iran, parlant dans l'exercice de son droit de réponse, a cherché à dire à l'Assemblée générale que la déclaration du Ministre des affaires étrangères de mon pays relevait de la fiction et n'avait aucun rapport avec la réalité. Il s'est efforcé d'en convaincre l'Assemblée générale en présentant certains arguments. Je voudrais en évoquer un ou deux afin de voir quel est celui dont les idées reposent sur la fiction.

400. On nous a dit que l'Iraq a déclenché toute une propagande au sujet d'une collaboration militaire entre l'Iran et Israël et que cette propagande était diffusée par les plus grands ennemis de la République islamique d'Iran aux Etats-Unis et ailleurs. Je me demande s'il est possible de présenter l'ancien Président de la prétendue République islamique d'Iran comme le plus grand ennemi de la révolution islamique de l'Iran. En effet, c'est M. Bani Sadr lui-même qui a reconnu le jeudi 20 août dernier, à la chaîne de télévision américaine ABC, à l'émission *Nightline*, que pareille collaboration existait, qu'il en avait connaissance et qu'il avait mis en garde contre elle les dirigeants de l'Iran. M. Bani Sadr a dit notamment — et je cite une partie de sa déclaration :

« Ce qui est étonnant, c'est que cet achat d'armes à Israël révèle combien est grande la soif de pouvoir des mollahs. Lorsque j'étais Président de la République, il n'était question que d'achats indirects et je m'y étais opposé en disant que si nous étions contraints d'acheter des armes aux Israéliens pourquoi ne pas faire la paix avec les Iraquiens, ce qui était bien préférable. »

401. Les preuves qui ont été présentées vendredi dernier à l'Assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères de mon pays [14^e séance] constituent un bilan détaillé et je n'ai entendu aucune réfutation de la part du représentant de l'Iran de la longue liste de preuves que nous avons énumérées, dans le document A/36/518, sur la collaboration militaire entre l'Iran et Israël.

402. Le deuxième point que j'aimerais traiter est celui : le représentant de l'Iran accuse la délégation iraquienne de recourir à la fiction dans sa déclaration devant l'Assemblée générale. Je me demande si les membres du Conseil de sécurité, se basant sur les faits, confirmeront sa déclaration selon laquelle il y aurait eu une collaboration irako-américaine au Conseil de sécurité en juin dernier pour empêcher le Conseil de prendre des mesures punitives contre Israël. Peut-on pousser plus loin la fiction ?

403. Troisièmement, le représentant iranien dit que la révolution islamique en Iran désire parvenir à l'unité islamique. Dans cette salle comme ailleurs — en fait, dans le monde entier — on sait que les dirigeants iraniens sont en guerre contre leur propre peuple. Où est donc l'unité

qu'ils cherchent à forger dans le monde islamique, sans parler de l'unité à l'intérieur de l'Iran?

404. Des informations concernant la coopération militaire entre l'Iran et Israël sont parvenues à la presse et à d'autres médias de divers pays et elles ne laissent aucun doute quant à la collaboration militaire qui existe entre l'Iran et l'entité sioniste. Le 2 novembre 1980, *The Observer* de Londres en a parlé; le 3 novembre dernier, le journal de l'Allemagne de l'Ouest, *Die Welt*, s'y est référé. Le périodique *Al Watan Al Arabi*, publié à Paris le 5 novembre 1980, la revue française *V.S.D.* du 11 novembre 1980 et *Jeune Afrique* du 14 novembre 1980 ont longuement fait état de cette coopération.

405. Le 31 mars 1981, le quotidien koweïtien *Al-Seyasah* a décrit en détail cette coopération. Le 15 juillet 1981, la chaîne de télévision américaine ABC a parlé de cette collaboration. Le 21 juillet 1981, le quotidien israélien *Maariv* en a parlé.

406. Le 24 juillet 1981, deux quotidiens argentins, *Crónica* et *La Prensa* ont parlé de cette collaboration. Le 26 juillet 1981, *The Sunday Times* de Londres a donné des précisions sur l'affaire de l'avion argentin qui s'est écrasé en territoire soviétique et qui acheminait des armes entre Tel-Aviv et Téhéran en passant par Larnaca en Chypre. Le Gouvernement chypriote a fait une déclaration publique sur ces livraisons.

407. Le 27 juillet 1981, le quotidien français *Le Figaro* a publié un rapport des détails sur cette collaboration. Je pourrais continuer ainsi pendant longtemps. Tous ces détails figurent dans le document auquel je me suis référé. Et pourtant le représentant de la prétendue République islamique d'Iran prétend que l'Iraq recourt à la fiction. Comment peut-on raisonnablement lancer de telles accusations?

408. On a parlé de l'appareil de propagande de M. Saddam Hussein. Mais qu'en est-il de l'appareil de propagande de la prétendue République islamique d'Iran qui à ce jour n'a cessé de tromper l'opinion publique, intérieure et étrangère, au sujet de nobles causes qui ne sont guère de mise en Iran.

409. Le représentant de l'Iran a déclaré que son pays a toujours aspiré à la paix. Où en est la preuve? L'Iran a toujours fait obstacle à ce jour à toute initiative de paix faite par diverses missions d'organisations internationales. En revanche, la position iraquienne sur le conflit armé a toujours été parfaitement claire. Nous avons coopéré positivement avec toutes les missions et nous continuerons d'agir ainsi afin de parvenir à un règlement de paix honorable et durable qui consacre et reconnaisse les droits légitimes des deux parties et permette aux deux pays d'entretenir des relations normales.

410. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*): Le représentant de l'Iran demande une deuxième fois à prendre la parole. Je rappelle que la durée de la seconde intervention dans l'exercice du droit de réponse est limitée à cinq minutes.

411. M. MAHALLATI SHIRAZI (Iran) [*interprétation de l'anglais*]: Le représentant de l'Iraq vient d'essayer une fois de plus, mais en vain, de tromper l'Assemblée au sujet de l'action barbare lancée par son gouvernement contre le peuple de mon pays. Les allégations iraqiennes sont dénuées de tout fondement. L'hypocrisie dont fait preuve l'Iraq sera mise à jour en détail dans les déclarations que fera le Ministre des affaires étrangères de mon pays. Pour le moment, qu'il suffise de dire que ce n'est

pas la première fois qu'un régime aventuriste et expansionniste essaie d'agrandir son territoire en recourant à la force; ce n'est pas la première fois non plus que l'agresseur présente des arguments ridicules pour essayer de justifier son agression. Il est évident que les arguments sans fondement de l'Iraq connaîtront le même sort sans gloire qu'ont déjà connu des arguments identiques visant à justifier des actes d'agression.

412. M. AL-QAYSI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*]: Je vais rappeler ce que j'ai eu l'occasion de dire ici au cours de la trente-cinquième session [33^e séance] à un représentant de l'Iran qui essayait de jeter le trouble. A cette occasion, je lui ai rappelé ce qu'a écrit H.G. Wells dans une histoire intitulée « Au royaume des aveugles »: « Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois. » J'avais espéré, le voyant pour la première fois, que le représentant de l'Iran à l'Assemblée générale n'était que borgne, mais il semble avoir un bandeau sur les yeux.

413. Je ne vais pas me mettre à enseigner au représentant de l'Iran ce que signifie le mot « agression », puisque le Ministre des affaires étrangères de son pays a admis que l'Iran ne croyait pas aux concepts juridiques élaborés par la communauté internationale. Le représentant de l'Iran ne perçoit même pas le fait juridique qu'une déclaration ou prétendue déclaration — je ne sais pas s'il y a eu déclaration — faite par le représentant de l'OLP n'a aucune portée sur la question de la représentation de l'Iran en tant qu'Etat dans la communauté internationale. Contre cette déclaration nous avons celle de l'ancien Président de la prétendue République islamique d'Iran, la déclaration de son chef d'Etat qui, selon le droit international, représente un Etat dans les relations internationales.

414. Le représentant de l'Iran vient de quitter la salle. Il ne veut pas apprendre. Il ne veut même pas prendre part à l'ensemble du processus de règlement pacifique des différends qui est consacré dans la Charte des Nations Unies et qui interdit l'agression et proclame le droit inhérent de tout Etat Membre de se défendre, conformément à la règle générale du droit international.

La séance est levée à 19 h 50.

NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.
2. Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro.
3. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980*, document S/14100, annexe.
4. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.
5. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et non renouvelables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.
6. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.
7. Voir U.S. Department of State *Bulletin*, vol. 81, n° 2054 (septembre 1981), p. 68 à 70.
8. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8.
9. Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A.
10. Voir A/S-11/14, annexe I.